

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

The Canadian

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléphonez à Main 7697.

VOL. XIX — No. 269

BEAU, PLUS DOUX.

MONTREAL, SAMEDI, 18 FEVRIER 1922

MINIMUM: -16: MAXIMUM: -6.

PRIX: TROIS SOUS.

50 DEGRES EN BAS DE ZERO DANS LES ADIRONDACKS

Le froid cause une explosion dans le magasin de la Atlas Powder

DEUX MORTS

On a des craintes au sujet de plusieurs navires en retard

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 17. — Le froid le plus rigoureux de l'hiver aurait causé aujourd'hui plusieurs morts, une explosion, le blocus temporaire d'un tunnel de New-York et plusieurs autres méfaits de moindre importance.

Deux morts sont arrivées à Landing, N.J., lorsque le magasin de dynamite de la Atlas Powder Works sauta. C'est la troisième explosion qui se produisit durant le mois de février depuis trois ans et les représentants de la compagnie attribuent ces explosions au froid.

Charles Reed, 70 ans, de Westwood, N.J., est tombé en se penchant pour avancer contre le vent, à Lower Manhattan. Il se frappa la tête sur le pavé et expira avant l'arrivée de l'ambulance.

Le mercure était de deux degrés en bas de zéro à New-York aujourd'hui et de cinquante degrés en bas de zéro dans les Adirondacks. Les signaux dans un des tubes reliant Manhattan à Brooklyn fonctionnaient difficilement et tous les signaux étaient rouges. Aucun wattman ne faisait avancer ses voitures sans d'abord aller s'assurer.

Le froid a persisté durant toute la nuit et jusqu'à midi. Les chômeurs se réfugièrent dans les maisons de refuge mais les quittèrent en apprenant qu'on les attendait pour le débâlement de la neige.

On était inquiet du sort de plusieurs navires dans les milieux maritimes. Des gardes-côtes furent envoyés au devant de navires que l'on croyait avariés par la tempête qui a soufflé sur la côte hier soir.

Le "Cutler" Gresham est à la recherche du vapeur "Ambo" qui, parti de Philadelphie mardi dernier avec un cargaison de grain, était en détresse à la hauteur du cap Henlopen. Le vapeur fit savoir qu'il n'était pas dans une position dangereuse.

CARL AHRENS

EST EXONERE A KITCHENER

Il était accusé d'avoir fait périr sa femme dans la rivière

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Kitchener, Ontario, 17. — Carl Ahrens, accusé du meurtre de sa femme, a été exonéré, ce soir, cinq minutes après l'ouverture du tribunal.

Un profond silence régnait dans la salle du tribunal, lorsque le jury entra. Le président du jury répondit au juge que les jurés tenaient Ahrens irresponsable de la mort de sa femme.

Le juge Latchford se tourna du côté d'Ahrens et lui dit: "Le jury, après avoir patiemment délibéré sur la déposition, vous a trouvé non-coupable de la plus grave accusation qui puisse être portée contre un homme. Vous et moi seul saviez, si vous avez assassiné votre femme ou non. Si vous êtes innocent, ayez la satisfaction de le savoir. Si vous êtes coupable, je le regrette, parce que je sais que, dans des moments les plus joyeux, lorsque des yeux aimants regardaient dans des yeux aimants, une figure surgira devant vous pour gâter ce plaisir. Vous êtes disculpé."

Ahrens quitta alors le tribunal. Il était escorté du gouverneur Cook de la prison. Dans les corridors, des amis l'entourèrent et lui serrèrent la main.

La cause fut soumise au jury à 4.30 heures, est après-midi, après que le juge Latchford eût terminé sa charge au jury.

Guerre au ver rongeur des navires

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 17. — Le conseil des ressources nationales a déclaré aujourd'hui la guerre au ver de navire, qui, après avoir endommagé des navires évalués à des centaines de millions de dollars sur le Pacifique, a maintenant fait son apparition dans le nord de l'Atlantique.

Il se fait écraser la tête et le bras

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 17. — Wilfrid Théoret, de Hull, employé de la Hull Iron and Steel Foundry, sérieusement blessé hier, est mort à l'hôpital aujourd'hui. Il avait eu la tête écrasée ainsi qu'un bras.

VOLEUR QUI OPERAIT D'APRES UNE RECETTE

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 17. — David Passachoff a été présenté aujourd'hui à la cour des sessions générales sous le titre de voleur littéraire armé d'un livre de recettes pour réussir dans le vol.

Avant sa condamnation à six mois de prison, les agents ont des extraits du calepin trouvé en sa possession et indiquant comment voler un paletot avec succès.

LES ETATS-UNIS ET LA CONFERENCE DE GENES

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 17. — La réponse du gouvernement américain à l'invitation de prendre part à la conférence économique de Gènes sera retardée jusqu'à ce que les experts économiques anglais et français qui doivent se réunir à Londres la semaine prochaine, aient fait quelque chose pour rédiger le programme de la conférence.

Si les experts arrêtent des principes et si ces principes sont conformes à ceux du gouvernement américain, on croit en plusieurs milieux aujourd'hui que les Etats-Unis répondront favorablement à l'invitation faite par l'Italie au nom des puissances alliées.

LA COMMISSION AMERICAINE DES DETTES ALLIEES

Les noms de ses membres seront annoncés lundi ou mardi

CINQ MEMBRES

Mellon, Hoover et Hughes en feraient partie. — Les négociations

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 17. — Les noms des membres de la commission des dettes alliées, créée par le congrès pour diriger les négociations en vue de la consolidation des onze milliards de dollars dus aux Etats-Unis, seront annoncés lundi ou mardi, a-t-on dit aujourd'hui à la Maison Blanche.

La commission sera composée de cinq membres, dont le secrétaire Mellon sera secrétaire. On a indiqué que son personnel comprendrait un membre de la chambre et du sénat. De hauts fonctionnaires opinent que les secrétaires Hughes et Hoover compléteront la commission.

A l'organisation de la commission, a-t-on dit, les nations débiteuses seront averties par les canaux diplomatiques réguliers que les Etats-Unis sont prêts à entamer les négociations de consolidation, qui seront conduites aux Etats-Unis à moins que les circonstances n'exigent la tenue de conférences en Europe.

D'après les fonctionnaires du Trésor, le gouvernement est prêt à commencer les négociations immédiatement.

Les négociations seront entamées avec les différentes nations étrangères, d'après l'ordre de grandeur de leur dette, en commençant par la Grande-Bretagne dont la dette est de cinq milliards de dollars.

Les arrangements qui seront pris avec la Grande-Bretagne doivent former le modèle du plan de paiement qui sera élaboré avec toutes les nations débiteuses. On croit que l'ambassadeur Geddes représentera son pays aux négociations.

Le total de la dette étrangère aux Etats-Unis est approximativement de dix milliards de dollars en capital et d'un milliard de dollars en obligations. Ces emprunts seront convertis en titres de pas plus de vingt-cinq ans et portant un intérêt de pas moins de quatre et demi pour cent.

RAID QUI FERA LE SUJET D'UNE ENQUETE A N.Y.

Irruption des détectives au milieu d'une réunion d'Anglais

LORD AUCKLAND

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 17. — Henry R. Brownlow, 16 Park Lane, Londres, Angleterre, n'est pas très enthousiaste de l'hôte qu'il héberge aujourd'hui à sa résidence de New-York, 105-ouest, 59e rue.

L'hôte est un agent de police. Il restera à la résidence de Brownlow jusqu'au 23 février, date à laquelle sera continué le procès de ce dernier sous l'accusation d'être un joueur commun.

M. Brownlow a été arrêté de bonne heure mercredi matin. Après avoir entendu sa version, le magistrat a ajourné l'audience afin de s'enquérir de la manière dont la police a envahi la résidence de l'Anglais.

Plusieurs versions différentes du raid ont été publiées. L'une d'elles veut que les détectives soient entrés en imitant le miaulement d'un chat à la porte, et que M. Brownlow fut traîné dans une cellule revêtu de ses habits de nuit. Les hôtes de M. Brownlow lorsque la police fit irruption, comprenaient un certain nombre de citoyens éminents de New-York. Lord Auckland, qui en était, dit aux reporters de journaux que l'on n'était pas à jouer et que tout ce que la police a trouvé pouvait ressembler à un instrument de jeu était une roulette d'enfant.

On a rapporté aujourd'hui que le consul anglais s'est intéressé à la chose et on demandera probablement une enquête complète sur la manière dont les détectives sont entrés chez l'Anglais.

Mais en attendant M. Brownlow est obligé d'héberger un agent jour et nuit, conformément à la coutume suivant laquelle un agent de police doit rester dans toute habitation qui est temporairement, justement ou injustement, considérée comme une maison de jeu.

CANTATRICE QUI AURAIT LEGUE PRES DE \$15,000,000

Christine Nilsson fut appelée le "rossignol de la Suède"

SUJETTE FRANÇAISE

Ses cadeaux de son vivant formeraient une grosse fortune

(Cable de la Presse Associée)
Stockholm, 17. — Peu Christine Nilsson, de son vrai nom comtesse Casa de Mirandi, fameuse cantatrice suédoise, appelée le "rossignol suédois", a légué près de 120,000 livres sterling en Angleterre. Le fait a été révélé par son testament qui, d'après les journaux de Stockholm, vient d'être déposé à la Cour.

La valeur de sa succession en Suède, que l'on dit considérable, n'est pas encore connue. La presse suédoise, cependant, affirme que la somme de \$15,000,000 à laquelle fut évaluée sa fortune par des journaux étrangers est beaucoup trop exagérée. La cantatrice se fit remarquer par sa générosité et le total de ses cadeaux pourrait former une grosse fortune.

La comtesse a légué 3,000 livres à l'Académie Royale de Stockholm et 2,000 livres au Conservatoire de Musique de Paris, sommes qui constitueront des bourses. Le testament légué différentes sommes formant un total de 17,000 livres à plusieurs amis.

Le reste de ses biens est légué à sa bru, la comtesse Rose Casa de Miranda. Ses objets d'art, peintures, etc., sont légués à quatre musées suédois.

Le délai apporté à l'ouverture du testament de la cantatrice aurait été occasionné par le fait que Christine Nilsson était sujette française.

On a rapporté au moment de la mort de Mlle Nilsson que Mme George F. Murray, de Lynn, Mass., épouse d'un employé de la General Electric Co., prétendait être la fille de la cantatrice et contestait peut-être le testament de Mlle Nilsson.

L'EGALISATION DES TAUX DE CH. DE FER SUR FRET

Les provinces de l'Est fournissent 75.25 pour cent des revenus

LE PACIFIQUE

L'audience sera reprise par la commission, lundi matin

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 17. — Le contre-interrogatoire de W. B. Lanigan, principal témoin pour l'Association des Chemins de fer du Canada, a commencé aujourd'hui durant l'audience de la demande de la Colombie que les taux de fret soient égalisés. La commission des chemins de fer continuera son audience lundi. On s'attend à ce que la déposition prenne encore plusieurs jours.

T. Marshall, du Board of Trade de Toronto, déposa une déclaration montrant que les provinces de l'est avec une étendue de 50.8 pour cent de voies ferrées fournissent 75.25 pour cent des revenus de fret.

La baisse du prix du blé et la disparition des marchés du monde ont causé de grands torts aux producteurs canadiens en qualité de producteurs du monde, a déclaré M. F. H. Cryer, C.R., avocat de l'Association des Chemins de fer du Canada, aujourd'hui, en résumant la déposition des expéditeurs devant la Commission des chemins de fer.

Prétendre que ces producteurs doivent se reconforter en se rappelant la période des prix élevés qui a précédé la catastrophe, est une question oiseuse. Dans l'intérêt des chemins de fer se trouve le moyen de reprendre la prospérité plutôt que dans les enquêtes sur le passé. Mais si les producteurs rejettent le blâme de leurs difficultés actuelles sur les chemins de fer du Canada, il ne peut y avoir qu'une seule réponse: les chemins de fer canadiens servent le public canadien à meilleur marché que tout autre chemin de fer. Leur capitalisation est plus basse par mille que dans tout autre pays.

Leur administration est aussi efficace et leurs revenus nets, en prenant comme exemple les plus prospères de ces lignes, sont moins élevés que les revenus nets d'une première hypothèque d'un bon de la Victoire ou l'argent placé dans un magasin de détail qui réussit. Tant que les salaires n'auront pas suivi le changement des conditions, les chemins de fer doivent vigoureusement résister et résistent à toute demande de réduction générale de taux, qu'elle soit faite sous forme d'une demande d'égalisation de taux ou de toute autre façon. Des ajustements se font continuellement.

L'avocat cita le cas du Pacifique dont les revenus sur ses \$814,393,395 en 1917 ne furent que de 5,473 pour cent. L'an dernier, sur un placement de \$894,897,714, le revenu fut de 3,822 pour cent et le surplus fut de 1/100 d'un pour cent. La situation est loin d'être satisfaisante, non seulement au point de vue de la compagnie, mais au point de vue de toutes les personnes intéressées à conserver le crédit des entreprises canadiennes et du pays en général.

LE GOUV. AMERICAIN VEND SA MARINE

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 17. — Des soumissions pour toute la flotte du gouvernement construite à un coût de près de trois milliards de dollars et comprenant environ dix millions de tonnes de vaisseaux d'acier, ont été demandées aujourd'hui par Jos. W. Powell, président de la Emergency Fleet Corporation.

Il annonce que des offres pour l'achat de vaisseaux de transport d'acier, de paquebots d'acier et de cargos, d'anciens vaisseaux à passagers et à cargaison allemands, d'anciennes voiles allemandes, des barges en ciment et des navires-citernes, des remorqueurs en acier et en bois pour l'océan et les ports, seraient reçues jusqu'au 14 mars et qu'aucune décision ne serait prise avant cette date.

PROPOSITION POUR LA VENTE DU DETROIT

(Dépêche de la Presse Associée)
Detroit, Mich., 17. — Une proposition pour l'achat des voies du Detroit United dans la ville, voies qui seraient fusionnées avec les lignes municipales, sera probablement présentée au maire James Couzens, demain, a annoncé Ross Schram, secrétaire de la commission des tramways à la fin des négociations tenues aujourd'hui avec les représentants de la compagnie.

On s'attend à ce qu'un prix satisfaisant pour la commission et les directeurs de la compagnie soit fixé à la reprise de la conférence demain, a dit M. Schram. Les détails des négociations n'ont pas été publiés.

M. A. Avila Gingras, de Montréal, qui contrôle la majorité des actions du Detroit, a refusé de parler de la conférence. Il s'est contenté de dire que les négociations se continuaient harmonieusement.

Les vétérans à M.M. King et Murdock

Toronto, 17. — Le premier ministre King et l'hon. James Murdock, ministre du Travail, recevront les remerciements officiels de l'Association des Vétérans pour ce qu'ils ont fait pour remédier à la détresse parmi les anciens combattants en chômage. Une résolution à cet effet a été adoptée, hier soir, à une réunion de l'exécutif.

NOUVELLE DEFAITE POUR LE CABINET BONOMI EN ITALIE

La Chambre lui refuse un vote de confiance par 295 voix contre 107

LE VATICAN

Le cabinet avait perdu l'appui de tous ses partisans, même des catholiques

(Cable de la Presse Associée)
Rome, 17. — Le cabinet du premier ministre Bonomi a été défait à la Chambre des Députés ce soir, sur un vote de confiance de 295 contre 107. La démission du cabinet Signor Bonomi fut remise le 2 février. On a déclaré que la démission était due au fait que les groupes importants à la Chambre des Députés sur l'appui desquels le gouvernement avait compté avaient passé à l'opposition. Même les catholiques qui avaient appuyé le ministère durant toute la crise, lui sont devenus aliénés à cause du refus du cabinet de faire prononcer l'éloge du Pape Benoît XV par le président de la Chambre, comme on l'avait annoncé.

A la Chambre, le député socialiste Barzani accusa le gouvernement d'avoir honteusement fait défection en face des difficultés et d'avoir éludé ses responsabilités. Il demanda que le gouvernement n'ait pas la permission de se retirer mais qu'un vote soit pris afin de démontrer que le ministère est seul dans sa politique de conciliation avec le Vatican. Plusieurs députés dans les coulisses ont exprimé l'opinion que le gouvernement était allé trop loin dans ses ouvertures au Vatican et ne pouvait revenir sur ses pas après avoir constaté qu'il avait été déserté par la majorité.

De plus, le gouvernement perdit des partisans à cause de sa politique étrangère. Plusieurs députés se sont exprimés déçus de l'échec des délégués italiens à la conférence de Washington à faire entrer l'Italie dans le traité des quatre puissances. Plusieurs étaient déçus du fait que l'Italie était exclue du traité anglo-français. La suspension de la Banca Italiana di Sconto et le conflit entre les Fascisti et les communistes formaient aussi d'autres causes de désappointement.

Plusieurs efforts furent faits par le roi Victor Emmanuel pour former un nouveau cabinet. Ces efforts ayant été inutiles, le roi fit annoncer qu'il n'avait pas encore accepté la démission du ministère Bonomi. Bonomi promit de repartir à l'ouverture de la Chambre jeudi et c'est ce qu'il a fait.

Dans un long discours il passa en revue la politique intérieure et étrangère du gouvernement qui reçut un accueil plus ou moins chaleureux. Ses allusions à la prochaine conférence de Gènes suscitèrent des interruptions orageuses, les socialistes et les communistes hurlant des injures aux ministres.

Le premier ministre fut cependant l'objet d'une ovation lorsqu'il fit l'éloge de la conférence de Washington.

ACCORD PAR POINCARE CONTRE LLOYD GEORGE

Les rumeurs de traité franco-russe causent du malaise en Allemagne

L'ACCORD ALLEMAND

Les négociations entre la Russie et l'Allemagne ne serviraient de rien

(Cable de la Presse Associée)
Berlin, 17. — De fréquentes rumeurs au sujet d'un accord commercial entre la Russie et la France ont produit un certain malaise dans les milieux politiques et industriels allemands, vu les négociations entamées entre Leonid Krassine, Karl Radek et M. Stomaniow, représentants du soviétique, et des représentants allemands en vue d'un accord économique entre l'Allemagne et la Russie. C'est le résultat de ces négociations qui se trouvent en jeu.

La principale anxiété semble soulever du doute qu'un accord franco-russe tendrait à isoler l'Allemagne au cas où la France établirait réellement un accord financier avec le gouvernement soviétique.

L'organe de Hugo Stinnes, la "Allgemeine Zeitung", exprime la conviction que la France emploierait un accord avec la Russie comme une autre arme contre le premier ministre Lloyd George. Ce journal suggère que même la discussion de ce plan servirait les buts de M. Poincaré au sujet de la conférence économique de Gènes.

Le "Boersen Courier" croit que la France cherche un tel accord pour compléter sa tenure seigneuriale sur le continent et que la Russie est en banqueroute et incapable d'offrir des garanties satisfaisantes, mais cherchant à établir sa position parmi les autres nations, écouterait toutes les propositions et s'engagerait presque à tout. Ce journal ajoute que les bolchevistes jouent la comédie avec la France, ainsi que les autres nations.

L'ART N'EST RIEN SOUS LE REGIME SOVIETISTE

Les artistes sont obligés de travailler pour rien INDUSTRIES MORTES

De brillants avocats cirent les bottes ou vendent des bouquins

(Dépêche de la Presse Associée)
Winnipeg, 17. — L'art est considéré comme une chose superflue et les œuvres artistiques n'ont aucune valeur sous le régime soviétique en Russie, déclare Mlle Lillie Gorse, prima donna russe, ancienne prima donna au Grand Opéra municipal d'Odessa, récemment arrivée ici pour demeurer avec son frère.

Mlle Gorse dit que tous les artistes ont reçu l'ordre de ne pas quitter la Russie. Elle a réussi à persuader un capitaine d'un petit navire qui fait la navette entre Odessa et Constantinople de cacher ses parents et elle-même à bord de son navire. Après un voyage difficile, elle prit deux fois la dure normale, elle parvint à Constantinople et grâce aux efforts du consul anglais à cet endroit, elle réussit à s'embarquer pour le Canada.

Les bolchevistes font peu de chose, pour ne pas dire rien, pour encourager ou faire progresser l'art. Les musiciens ne peuvent trouver leur subsistance et crévent de faim comme tout le monde. Tous les artistes sont mobilisés, dit-elle, et doivent prêter leurs services gratuitement lorsqu'ils en sont priés.

Mlle Gorse est une musicienne accomplie. Elle était professeur de piano au fameux conservatoire d'Odessa. Elle a étudié l'opéra à Milan. Sous le régime soviétique elle fut obligée de chanter aux endroits et au temps désignés par le soviétique, pour rien ou pour un peu de pain. Elle continua à enseigner au conservatoire, mais le gouvernement lui a retiré son appui et il ne subsiste que de souscriptions de Mécènes. Le nombre des élèves est resté le même parce qu'ils demandent maintenant l'enseignement gratuit au lieu de payer des taux élevés. Les journaux ne peuvent rien publier à propos de la musique parce qu'elle est considérée d'aucune importance.

D'après Mlle Gorse, l'éducation n'est pas considérée importante et la vie professionnelle sous toutes ses formes a en son revers. Quelques-uns des plus brillants avocats cirent maintenant les bottes ou vendent de vieux bouquins. Dans les universités, les facultés de droit, mathématiques et de sciences naturelles sont abolies. Les médecins et les ingénieurs sont mobilisés et doivent travailler sous la direction du gouvernement. Le contrôle du gouvernement et le manque de sécurité ont donné le coup de mort aux industries privées. Tout le commerce est arrêté à Odessa, ville qui compte 2,000,000 d'habitants et fut l'un des grands ports de mer de la Russie.

Mlle Gorse a figuré dans les mêmes concerts que Chaliapine et Cessavitch, appelée le "second Chaliapine".

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 17. — La résidence de M. Emile Ethier, de Hull, a été détruite par un incendie aujourd'hui. On croit qu'une fournaise surchauffée a causé l'incendie.

LES PRETENDUS AUTEURS DU MEURTRE D'ERZBERGER

(Cable de la Presse Associée)
Berlin, 17. — Heinrich Schultz et Heinrich Tillesen, soupçonnés d'être les auteurs du meurtre de l'ancien ministre des finances Erzberger, sont à Budapest sous la protection des représentants hongrois et des partisans de la monarchie, qui ont empêché deux détectives allemands de leur remettre des mandats d'arrestation. C'est ce que demande une dépêche au "Tagblatt" aujourd'hui.

Les détectives allemands se sont vu refuser la permission d'émettre les mandats pour la raison que le communisme Chervak, qui aurait pris part à l'assassinat du comte Tissa.

LA PROSPERITE COMMERCIALE DES ETATS-UNIS

Leur balance favorable est quatre fois plus grande que celle de 1913

EN 1921

Leurs exportations ont été de plus de quatre milliards de dollars

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 17. — Le département du commerce a annoncé ce soir une balance commerciale favorable quatre fois plus grande pour 1921 qu'à la dernière année qui précéda la guerre, nonobstant une baisse de 45 pour cent dans les importations pour 1921 sur 1920.

Le total du commerce d'exportation dit le communiqué, est tombé de \$8,228,000,000 en 1920 à \$4,485,000,000 en 1921 tandis que les importations sont tombées de \$5,278,000,000 à \$2,509,000,000 durant la même période. Cette baisse, a-t-on expliqué, est plus apparente que réelle, même comparée au record de 1920, vu que les valeurs étaient énormément gonflées en 1921 et que les prix ont rapidement baissé en 1921.

Washington, 17. — Les importations de vin de la Grande Bretagne en 1921 ont accusé une baisse générale depuis 1920 et une baisse encore plus considérable sur la moyenne de 1910 à 1914, d'après les relevés faits par le département du commerce américain.

La diminution des achats de blé en 1921 est la suite de la grosse récolte de l'an dernier. L'importation totale de ce produit s'éleva à un peu plus de 75 pour cent de la normale et à seulement 72 pour cent des importations de 1920. Les importations de farine de blé ont cependant augmenté considérablement l'an dernier.

L'importation des viandes fut de 13 pour cent plus considérable qu'en 1920 et de 19 pour cent qu'avant la guerre. Le bœuf et le mouton ont accusé la plus grande augmentation 30 pour cent. Les importations de porc ont aussi augmenté en comparaison des chiffres d'avant-guerre.

Les produits laitiers ont gagné 32 pour cent sur 1920 et dix pour cent sur l'année qui a précédé la guerre.

LA MARINE DE LA CHINE SERA VENDUE AU PLUS OFFRANT

Afin de payer les arriérés des salaires des officiers

POUR LA PAIX ?

(Cable de la Presse Associée)
Pékin, 18. — Les officiers de la marine chinoise ont pensé renchérir sur la conférence de Washington en mettant au rancart toute la marine chinoise et en la vendant pour se payer leurs salaires qui étaient en retard.

La marine chinoise comprenait en 1920 six croiseurs protégés, trois torpilleurs, huit contre-torpilleurs, quatre canonnières et plusieurs canonnières de rivières. Neuf de ces vaisseaux étaient sous le contrôle du gouvernement de Canton.

Les officiers chinois ont aussi proposé que tous les navires de guerre et tous les croiseurs soient mis au rancart.

La presse chinoise affirme que c'est dans l'intérêt de leurs salaires plutôt que dans l'intérêt de la paix du monde que les officiers navals chinois ont proposé cette décision draconienne.

Comme pour nombre de départements du gouvernement en Chine, à l'heure actuelle, les salaires des fonctionnaires n'ont pas été payés depuis plusieurs mois. La conférence des officiers fut convoquée pour étudier les moyens de forcer le ministère des finances de fournir au ministère de la marine suffisamment d'argent pour combler des déficits.

Comprenant que la vente de toute la marine et son abolition était le plus sûr moyen d'obtenir les sommes nécessaires, les officiers ont décidé de faire cette proposition au peuple.

Leur alternative au cas où ce projet échouait était que les fonctionnaires qui avaient illégalement retenu leur traitement soient tenus personnellement responsables.

MME ASQUITH N'A PAS FINI SES MEMOIRES

Elle publiera un volume de ses impressions sur les Etats-Unis

TRAINS HORRIBLES

Elle trouve la température "bestialement froide"

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 17. — Une dépêche de Detroit au Toronto Globe mande ce qui suit:

"Margot est arrivée comme une brise dans la ville hier. La brillante épouse de l'ancien premier ministre anglais, l'hon. Herbert Asquith, accompagnée de sa secrétaire, de sa suivante, d'un dactylographe et d'un tas de bagages se rendit à l'Hôtel Stalder quelques minutes après avoir passé "une nuit des plus effrayables" à bord d'un train américain, et n'avoir pas fermé l'œil durant toute la nuit, don't you know.

Mme Asquith trouvait clairement que le train n'avait pas dormi. "De l'autre côté, dit-elle, nous avons des trains-corridors. Les voyageurs de jour ici sont agréables mais votre méthode de remplir vos wagons de voyageurs pour la nuit dépasse toute expression."

Margot va publier d'autres mémoires. Ce sera une brochure d'épigrammes sur "Mes Impressions d'Amérique et de ses habitants."

Telle fut la première déclaration de la visiteuse aux reporters. Elle s'exprimera à bord du Mauretania le 8 avril et doit publier le livre peu après.

"J'ai eu un superbe dîner avec l'ancien président Wilson à Washington. Ce pense-je de lui: Son échec à propos de la Société des Nations est déplorable. Tout cela parce qu'il voulait être le dictateur. Il est ce que j'appellerais la plus grande prima donna de la vie publique américaine.

La prohibition n'est une splendide idée mais appliquée d'une façon atroce. Si la Russie avait eu la même prohibition et la même application que vous en avez eue, il y aurait plus d'ivrognes en Russie qu'aujourd'hui. L'idée est bonne, l'exécution ne vaut rien.

"Vos théâtres? Merveilleux.

"La température ici? "Beastly cold."

UNE SEANCE SANS INTERET HIER A QUEBEC

Ouverte à midi, elle ne dure qu'une demi-heure.—Rien d'intéressant

(Tribune de la Presse)
Québec, 17. — La séance d'aujourd'hui, comme la plupart des séances du vendredi, n'a duré que l'espace d'un éclair. Ouverte à midi précis, elle s'est terminée exactement à midi et demi. Cela n'a pas empêché M. Arthur Sauvé de faire quelques objections au sujet de la vente et la rétrocession de certains lots de la Couronne.

Comme on peut bien le penser, la séance a été dénuée d'intérêt. On a étudié quelques mesures de portée secondaire, adoptées en troisième lecture le bill Berthiaume, puis chacun quitta rapidement la Chambre anxieux de ne pas arriver en retard à la gare.

C'est le sort de toutes les séances du vendredi midi, tant que la session ne touche pas à sa fin.

Une vingtaine de députés seulement assistaient à la séance, mais on porta un intérêt à la discussion qui s'est élevée entre l'hon. Honoré Mercier et M. Arthur Sauvé. Point n'est besoin d'insister sur le résultat de la passe-d'armes; on le réalisera de loin.

LA SEANCE

Le Canada

MONTREAL, Samedi, 18 Février 1922.

Le "Globe" devient dément

Le "Globe" de Toronto publie, dans son numéro de jeudi, une caricature qui confine à la démente.

Poursuivant sa campagne contre Montréal, son dessinateur nous montre le nouveau ministre des chemins de fer en patineur, tenant à la main une jeune fille qui représente le réseau d'Etat. Le dessin porte comme titre : "Take care ! Prends garde !"

En effet, dans un coin de la glace un trou d'eau, qui représente les finances de Montréal avec la désignation : "Disaster ! Désastre !"

Le "Globe" poursuit ainsi sa campagne de préjugés et de dénigrement contre notre ville parce qu'il veut conserver à Toronto les avantages de la nationalisation.

Chacun sait, en effet, que si l'ancien régime a négocié l'achat des chemins de fer de McKenzie & Mann, majorant ainsi au pair leurs créances, c'était pour protéger le groupe financier de Toronto qui était intéressé dans ces entreprises pour des sommes énormes.

Le groupe de Toronto, cher au "Globe", a coûté au pays de par la nationalisation des centaines de millions.

Le groupe de Montréal, qu'il dénonce comme un danger, n'a jamais coûté ni réclamé un sou. Tout ce que nous demandons, c'est que les chemins de fer soient remis sur une base d'affaires.

Mais, quelle que soit l'opinion du "Globe" en cette matière, on pourrait au moins lui demander de la discuter sans apreté et sans soulever de préjugés dans son entourage.

Le "Globe" d'ailleurs s'illusionne sur l'influence qu'il exerce. Malgré son tirage, il n'a jamais réussi à faire élire un seul libéral dans la ville ou la banlieue de Toronto ; et le seul succès électoral qu'il ait jamais remporté est celui de 1917 où il publiait volontiers les annonces du comité unioniste contre nous.

Voilà la seule "dette" que nous ayons vis-à-vis de cet organe qui nous a donné dans le passé des "libéraux" du type Rowell.

Qu'il vienne maintenant essayer de divertir à ses fins la victoire de 1921, — à laquelle il n'a pris qu'une part plus que restreinte, — en essayant de discréditer le groupe libéral de Montréal et de Québec, cela est intolérable.

Au point de vue financier, l'attitude du "Globe" est une sottise ; au point de vue national, c'est une injustice dangereuse ; au point de vue purement politique, c'est une arrogance qui confine à la démente.

Un précédent démocratique

On semble en certains milieux attacher une importance extraordinaire au fait que M. P.-C. Larkin, que le gouvernement Macenzie King vient de nommer au poste de haut-commissaire canadien à Londres, sera le premier titulaire de ces fonctions à ne pas avoir de titre honorifique.

On faisait ressortir ce fait, ces jours-ci, dans les dépêches venant de la capitale anglaise, mais on ne disait pas quelle serait la conséquence, s'il y en a, de ce précédent démocratique.

On se rappelle qu'il y a quelques années le parlement canadien a décidé de ne plus permettre les titres et il priait en même temps le roi d'Angleterre de n'en pas offrir aux Canadiens.

Evidemment, c'était un grand pas que l'on tentait vers la démocratisation du Canada et la mesure fut endossée par la majorité de la chambre.

Que tous les hauts-commissaires canadiens à Londres aient été des pairs ou des chevaliers de différents ordres, cela n'enlève certainement rien les qualités supérieures de M. Larkin.

La nomination de M. Larkin, on s'en souvient sans doute, a été acceptée avec beaucoup de faveur par tout le public et particulièrement par les commerçants et les industriels du pays.

On reconnaît en lui un homme d'affaires éminent, jouissant d'un haut prestige parmi ses concitoyens et nul doute que le gouvernement libéral ne pouvait faire de meilleur choix.

Il ne faut pas non plus oublier que d'autres représentants, et de grandes nations comme la France et les Etats-Unis, n'ont aucun titre honorifique et cela ne les diminue certainement pas dans l'estime et la considération dues à leur rang.

Que M. Larkin soit titré ou non, cela importe peu. L'essentiel, c'est qu'il possède toutes les connaissances et la compétence nécessaires à cette position et qu'il soit pour le Canada un représentant de premier ordre.

La position de haut-commissaire canadien à Londres comporte autre chose que des honneurs : il faut du travail, beaucoup de travail afin que notre pays puisse bénéficier de son oeuvre et, bien que sans titre, nous sommes assurés que M. Larkin n'en pourra pas moins accomplir beaucoup de bien.

Il n'y a donc pas lieu de s'attarder à ce simple détail et nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement serait saisi de la chose et prié de faire une distinction pour un seul homme.

La situation de la France

Un grand économiste français, M. Reny Théry, précise les demandes de la France en des termes dont on ne saurait nier la justesse.

"Nous demandons, écrit-il dans l'"Economiste", qu'on nous reconnaisse le "droit à la vie," en nous permettant de nous mettre définitivement à l'abri d'une agression semblable à celle dont nous fûmes les victimes en 1914, et en nous aidant à relever les ruines injustes qui nous ont été causées, ruines dont la réparation exige un effort que nous ne pourrions fournir si nous étions abandonnés à nous-mêmes."

En principe, aucun des Alliés ne peut contester la légitimité de ces réclamations et M. Lloyd-George lui-même l'a admis.

Mais il ne suffit pas de paroles, il faut des actes ; et c'est là qu'est toute la discussion.

Quand il s'agit de donner à la France un appui effectif au lieu d'encouragements théoriques, les difficultés s'accumulent, parce qu'on ne veut pas comprendre à l'étranger que la reconstruction de la France doit commencer par celle des régions ravagées de France et que la solidarité préconisée pour remettre en équilibre l'Allemagne, l'Autriche, les Balkans et même la Russie ne sera réalisable que si elle s'applique d'abord à la France, le plus cruellement meurtri de tous les peuples, en dépit d'une victoire dont elle n'a encore tiré aucun profit matériel.

Ce qui chagrine le plus l'opinion française, c'est qu'on dénature absolument la portée de ses intentions.

"Chacun de nos actes, écrit encore M. Théry, si inoffensif ou si indispensable soit-il, est interprété à l'extérieur, de manière malveillante ou, pour le moins, défavorable à notre cause : lorsque nous prenons des précautions élémentaires afin d'assurer une sécurité à laquelle nul ne songe à veiller pour nous, on nous taxe de milita-

risme et d'impérialisme, et cer-

tains murmurent que nous allons, dans le monde d'après-guerre, prendre la position antipathique des Prussiens de jadis ; quand nous réclamons notre dû aux auteurs de nos misères et quand nous prouvons que leur défaillance a été systématiquement préméditée, on nous accuse de folle intransigence et l'on prétend nous rendre responsables du marasme économique général."

Ce sont là de justes remarques.

Il est bon de prêter la paix future, quand on a tiré avantage des guerres passées et que l'on peut ainsi assurer perpétuellement sa conquête.

Mais, il faudrait d'abord que les réparations soient complètes ; et que les vainqueurs, dont les régions ont été dévastées, obtiennent justice des vaincus comme des alliés !

Monsieur Jules-Edouard Prévost

Les électeurs de Terrebonne et ses nombreux amis libéraux ont offert, ce soir, un banquet à monsieur Jules-Edouard Prévost, le député de Terrebonne.

Il n'est pas de député plus estimé et plus apprécié par tous ceux qui le connaissent. Journaliste aussi érudit que talentueux, M. Prévost a apporté à la politique une préparation de longues années qui en font un des députés les plus documentés de la chambre. Son bureau, à Ottawa, est un véritable dictionnaire pour la députation libérale.

M. Prévost est en plus un orateur de marque, joignant la vigueur à une perfection rare de la forme. Ses discours, à la fois solides et soignés, sont un enseignement et un charme pour l'auditeur.

Peut-être faut-il encore plus rendre hommage à ses qualités de gentilhomme et à ses parfaites manières, qui lui ont fait, dans la politique comme dans la vie privée, des amis nombreux et sûrs.

Et aussi...

La montée graduelle du dollar canadien sur le marché américain indique, dans une bonne mesure, la stabilisation de nos valeurs et de notre crédit.

Nos voisins, d'ailleurs, intéressés à faire disparaître la barrière constituée par l'échange, n'ont pas nui à cette évolution.

Les taux de fret

Demande l'abaissement des taux de fret en un moment où nos chemins de fer sont en plein déficit, c'est aussi imprudent qu'immodéré.

Il faut apporter à toute cette question un sens des affaires qui a fait totalement défaut au précédent régime. Le transport est un objet commercial comme un autre qu'il faut payer à sa juste valeur.

Les imprudents !

C'est maintenant le Nouveau-Brunswick, — quatrième province, — qui veut imiter notre loi des liqueurs et adopter une mesure de tempérance.

Mais ces gens-là ne consultent donc pas M. Sauvé !

La nécessité de l'économie

Nous prêchons l'économie dans les travaux fédéraux et nous consentons volontiers à abandonner les avantages du patronage politique à l'intérêt général qui demande la plus stricte réserve en matière de dépenses.

Nous comptons que partout on suivra cet exemple, et qu'en tout cas, le gouvernement fédéral se montrera inflexible.

La Presse Européenne

(De M. René Théry, dans "l'Economiste Européen") :

"Nos amis du dehors, enclins à se former sur chaque chose une opinion simpliste, tirée de faits apparents et non de leurs causes profondes, mésestiment l'immense effort que nous avons tenté pour vivre et blâmer notre administration alors qu'il serait juste, en bien des circonstances, de l'admirer."

Nous croyons qu'il est nécessaire de remonter ce courant, si nous voulons que la solidarité morale née aux heures pénibles de la lutte contre l'ennemi commun ne s'effrite pas à jamais. Et pour cela, la meilleure propagande consisterait à exposer sans fard tout ce que nous avons dû faire et payer depuis l'époque des triomphes envahisseurs jusqu'à la période actuelle de déceptions amères et de maintes déceptions.

L'histoire officielle de l'Administration économique et financière de la France, du 31 décembre 1918 au 31 décembre 1921, serait une réponse décisive aux insinuations malveillantes qui se multiplient autour de nous. Un document de ce genre montrerait à tous que, placés dans une situation intolérable, nous avons surmonté des difficultés que d'autres auraient déclarées insolubles, et il rendrait publique la différence entre notre conduite, peut-être trop discrète, et l'attitude peu-être trop lâche de l'Allemagne. Il mettrait en même temps en relief la faute que nos riches alliés ont commise, quand ils ont refusé d'établir entre tous les pays de l'Entente l'union économique que nous avons vainement préconisée."

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Les métaux précieux dans le monde

Au moment où la question de l'échange des monnaies entre pays est devenue d'une importance capitale, il est indispensable de bien préciser quelles sont les ressources des différentes régions du globe en métaux précieux : or, argent, platine.

L'or. — La production totale de l'or dans le monde n'avait été, de 1492 à 1850, que de 16 milliards ; de 1851 à 1875, elle avait atteint le même chiffre ; en fin, de 1876 à 1910, elle s'élevait à 38 milliards. De 1906 à 1916 la production annuelle a oscillé entre 400 millions de dollars et 480 millions, chiffre maximum obtenu en 1915 et dans lequel la Russie (en y comprenant la Sibérie) entrait pour 35 milliards.

A partir de 1917, la statistique n'est plus aussi exacte, en raison de l'imprécision de la production de la Russie et de la Sibérie ; on donne pour 1919 le chiffre de 375 millions de dollars. Les possessions britanniques fournissent 3-5 de cette production et les Etats-Unis 1-5. Les pourcentages des diverses régions du globe sont les suivants : Transvaal, 40 p.c. de la production totale du monde ; Etats-Unis, 19,5 ; Australie, 8 ; Russie et Sibérie, en temps normal, 7,5 ; Canada, 4 ; Rhodésie, 4 ; Mexique, 3 ; Amérique du Sud, 3, dont le quart pour la Guyane française ; Indes anglaises, 2,5 ; Afrique occidentale, 2 ; Japon, 2 ; Inde occidentale anglaise et hollandaise, 1 ; Chine et autres pays de l'Asie, 1 ; Amérique centrale, 1 ; Madagascar, 0,5 ; France, 0,5 ; autres pays de l'Europe, 0,5.

L'argent. — En 1850, la production du monde est de 900,000 kilos ; elle s'élève graduellement pour atteindre, en 1900, 5 millions de kilos. Stationnaire de 1900 à 1905, la production reprend sa marche ascendante et parvient, en 1916, à 7 millions de kilos.

La répartition par pays est la suivante : Etats-Unis, 36 p.c. ; Mexique, 29 ; Canada, 18 ; Amérique du Sud, 8 ; Australie, 4 ; Japon, 2 ; Amérique centrale, 1 ; Allemagne, 0,5 ; Afrique, 0,5 ; Grèce, 0,20 ; Italie, 0,20 ; France, 0,15 ; autres pays, 0,45.

Le platine. — Le platine a été découvert, en 1775, dans la Colombie, puis, en 1819, près d'Ekaterinbourg, en Russie ; c'est en 1826 qu'on trouve en Nijni-Tagilsk, dans l'Oural, un gisement important, le platine fut d'abord employé pour faire des monnaies et, de 1828 à 1845, il fut frappé, à Pétersbourg, pour 9 millions de pièces de 12 et 3.6 roubles. Depuis 1845, le platine n'a plus été utilisé pour cet usage.

L'Oural fournissait environ 6,000 kilos, par an, soit les 95 p.c. du platine produit dans le monde ; mais la production de ce gisement était en décroissance et les chiffres de 1915 étaient inférieurs à ceux de 1912. Il semble d'ailleurs que les ressources de ce gisement soient limitées. Les autres pays qui produisent un peu de platine sont la Colombie britannique, la Colombie équatoriale, le Brésil, le Borneo, le Canada, la Nouvelle-Galles du sud, les Etats-Unis, l'Espagne.

UN SAVANT FRANÇAIS

L'élite du monde savant a fêté presque dans l'intimité, en l'amphithéâtre de chimie de la Sorbonne, le cinquantenaire de l'entrée dans la vie scientifique d'un grand chimiste français, d'un très grand et modeste savant, M. Henri Le Chatelier.

C'est, en effet, en 1872, que M. Le Chatelier, à sa sortie des mines, commença ses recherches personnelles, tout en fournissant une très brillante carrière dans les mines, dont il devint inspecteur général. Son père, sorti également dans les premiers rangs de Polytechnique, inspecteur général des mines, avait été un savant renommé, qui laissa son nom à un frein bien connu.

Par ses occupations mêmes, le jeune savant sentit la nécessité d'appliquer la science à l'industrie pour un meilleur rendement des matériaux employés. Sa vie fut une longue, une formidable lutte pour cette connaissance des matériaux.

Il inventa une lampe de sûreté dans le grisou qu'il étudia spécialement, donna de nouveaux procédés d'essai des matériaux hydrauliques, inventa un pyromètre thermo-électrique pour la mesure des très hautes températures, inventa des appareils pour la mesure des très petites quantités de gaz, notamment un grisomètre, d'autres appareils pour la mesure des dilatactions.

Ses travaux sur les métaux et les alliages contribuèrent largement à l'emploi des aciers très durs qui permirent eux-mêmes la fabrication des canons à très longue portée et des obus à charges puissantes.

Ses études sur les équilibres chimiques furent encore plus importantes. C'est lui qui prit le premier brevet, bien avant les Allemands, de la "synthèse de l'ammoniaque". Plusieurs lois de statique chimique portent son nom. C'est lui qui exposa les principes fondamentaux de l'énergie chimique. C'est l'un des fondateurs de la chimie nouvelle.

Sa réputation est si grande parmi les savants du monde entier que la souscription internationale ouverte entre les savants, sur l'initiative de ses amis et de ses élèves, pour lui offrir une médaille d'or a produit plus de 100,000 francs.

Cette somme, sur la proposition de l'illustre chimiste, sera offerte à l'Académie des sciences pour la création d'une bourse de recherches de science industrielle, qui portera sans doute le nom du grand savant.

IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE SE TROMPER, DIT UN LIMIER

C'est ce que déclare, hier soir, un détective qui a travaillé dans la cause de Delorme. — L'abbé Delorme pourrait être acquitté à l'enquête préliminaire. — Des rumeurs d'arrestation. — Le testament de Raoul Delorme.

Il est toujours rumeur que les détectives opèrent une nouvelle arrestation dans l'affaire Delorme. Plusieurs faits semblent confirmer cette nouvelle. On croit dans les cercles policiers que la mort de Raoul Delorme est due à plusieurs personnes. Les détectives continuent leurs recherches. Ils ont passé la journée d'hier à perquisitionner la demeure de la famille Delorme. Le chef Lepage n'a voulu rien déclarer aux journalistes, quant au résultat de ces perquisitions.

Un détective qui a travaillé sur cette cause déclarait, hier soir, à notre représentant, qu'il ne serait pas surpris si l'abbé Delorme était innocent du crime dont on l'accuse. "Il est toujours possible, disait le limier, de se tromper, surtout dans une cause comme celle-ci."

Cette même personne disait même qu'il se pourrait que l'abbé Delorme soit acquitté après l'enquête préliminaire. Pour cela, il faudrait que des événements inattendus se produisent. Car la preuve ne permettrait d'envoyer l'abbé Delorme subir son procès devant ses pairs. Cette hypothèse confirme la rumeur d'arrestation que nous signalions, hier matin.

UNE JEUNE FILLE LACHEMENT ASSAILLIE

Une jeune fille de dix-huit ans a été odieusement attaquée, hier soir, dans sa demeure. Mlle Marie Faubert, — c'est le nom de la victime, — était seule, hier soir, dans la demeure de la famille de M. Ovide Lacroix, domiciliée 234, rue Boyer, où elle demeure depuis deux ou trois semaines.

M. et Mme Boyer étaient sortis, hier soir, ne devant rentrer qu'à minuit. Vers dix heures et demie la famille Mercier qui demeure au-dessus de la demeure de M. Lacroix, entendit la jeune fille geindre. Mme Mercier descendit et lui demanda d'ouvrir la porte. La jeune fille répondit qu'elle ne pouvait pas. Mme Mercier avertit son mari qui descendit et défonça la porte.

Mlle Faubert gisait sur le plancher de la salle d'entrée, les mains attachées derrière le dos. Mlle Faubert souffrait d'une blessure à l'épaule faite avec un couteau. Le poste No 14 fut prévenu et le lieutenant Maréchal dépêcha le capitaine Morin, le sergent Bilodeau et les constables Levesque et Meunier. Le sergent fut aussi averti et les détectives Brodeur et O'Donnell se rendirent aussi à la demeure de M. Lacroix pour faire une enquête.

Mlle Faubert fut transportée à l'hôpital Général où elle a passé la nuit. La blessure de Mlle Faubert n'est pas grave. Elle n'a subi qu'un choc nerveux et pourra retourner chez elle ce matin. Mlle Faubert a raconté aux détectives qu'un jeune homme avait défoncé la porte d'en arrière et avait pénétré dans la maison. Ce détail a été vérifié par les détectives. La jeune fille n'a pas pu donner son nom.

Interpellation de M. Marceau

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 17. — A la législature cet après-midi, M. Marceau, député de Nipissing, a demandé quelle somme avait été perçue sur les limites à bois vendues depuis 1897 et quels loyers avaient été payés ; quels droits avaient été perçus ; quelle somme avait été reçue des terrains miniers et quelle somme avait été payée en droit régulier sur le minéral extrait ; quelle somme a été payée par les marchands de bois en taxes pour la protection contre les incendies, et ce qui avait été payé en licences de prospecteurs.

M. E. W. Hay a demandé la date des nominations et les noms de tous les membres de la commission du service public, le total des séances, les journées de service, la rémunération et le coût total de la commission.

Position pour sir R. Borden en Irlande

(Cable de la Presse Associée) Londres, 17. — Le gouvernement anglais désirant trouver un président neutre pour la commission des frontières qui fixera la frontière parlementaire entre le nord et le sud de l'Irlande, président dont l'impartialité et le jugement seront universellement reconnus, on suggère dans les milieux influents que sir Robert Borden soit prié d'accepter la position.

Churchill reconnaît l'atrocité de l'attentat

(Cable de la Presse Associée) Londres, 17. — Winston Spencer Churchill, secrétaire pour les colonies en accusant réception d'un message de Michael Collins, admet que l'incident de la bombe jetée sur plusieurs enfants à Belfast est le pire incident qui soit arrivé en Irlande en 3 ans. Le secrétaire dit avoir envoyé un autre télégramme à sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, qui a déjà dénoncé l'incident.

L'Irlande et les Etats-Unis

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 17. — Les gouvernements de l'Etat Libre d'Irlande, pour des raisons tant sentimentales que pratiques feront une étude minutieuse de la possibilité d'établir des relations financières avec New-York plutôt qu'avec Londres, a dit M. Horace Plunkett à un groupe d'hommes d'affaires et de banquiers à un lunch aujourd'hui.

La dette flottante de l'Allemagne

Berlin, 17. — La dette flottante de l'Allemagne le 10 février s'élevait à 259,127,611,000 marks, soit une augmentation de 3,500,000,000 de marks depuis le 1er février.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME

AVOCATS

N° 112 RUE ST-JACQUES

Victor Geoffrion, C.R.

Alfred Geoffrion, C.R.

J. Alex. Prud'homme, C.R.

Boîte postale 1655 — Phone, Main 11

Charles Larin

Peintre - Décorateur

Entrepreneur général

Téléphone St. Louis 2291.

166, rue Christophe-Colomb,

MONTREAL.

223—C.P. 1 no

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER

Avocats

Chambre 808.

Tél. Main 3093

Edif. Montreal Trust, 11 Place d'Armes

253—J.N.O.

ALEX. DESMARTEAU, L.L.C.

Swadde Autorisé

EDIFICE "LA SAUVEGARDE,"

MONTREAL.

251—J.N.O.

UNE SESSION de la Cour du Banc du

Roi ayant juridiction criminelle dans le

pour le district de Montréal, se tiendra

au Palais de Justice, en la cité de Mon-

tréal, le jeudi, deuxième jour de Mars

prochain, à dix heures du matin.

En conséquence, je donne avis public

à tous ceux qui auront à poursuivre

aucune personne maintenant détenue

dans la prison commune de ce district

et à toutes les autres personnes qu'elles

se soient présentes.

Je donne aussi avis à tous les juges

de paix, coroners et agents de la paix

pour le district assise, qu'ils aient à se

trouver avec leurs records.

Le Shérif

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif,

Montréal, 10 février, 1922.

366-14

MANSAGE — Fait par garde-malade

d'expérience, pour soulagement du rhu-

matisme et rhume. 701 St-Denis, Tél.

Est 7132.

266-6 P-ann.

DOMINION CARPET BEATING CO.

seul bureau, No 912 Dorchester

ouest. On nettoie les tapis ; repare les

meubles aussi les rembourssures. Servi-

ce prompt et rapide. Tél. Plateau 311.

132—J.N.O. P-ann.

Votre bonne Aventure! Envoyez des

sous ; la date de votre naissance, et vous

recevrez une réponse vraie et convain-

cante. Hazel Hauge, Casier 215, Los

Angeles, Cal.

257-4.11.18.25 P-ann.

PROVINCE DE QUEBEC, District de

Montréal.—COUR DE CIRCUIT—

No 22495.—G. R. Brown, tailleur de Mon-

tréal, demandeur, vs. Richard du mé-

me lieu, défendeur. Le 28ème jour de

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le rôle de la Cour d'appel. — La responsabilité des signataires de billets. — Les dettes d'un mineur. — Un seul permis suffit. — En Cour de pratique.

La cour du Banc du Roi, division d'appel, devant trois juges, entendra les causes du district de Montréal, vendredi 24 février. Voici le rôle: Rosfield et Cour du Recorder; Langlois et Poirier; Bisailon et Union Grain Co.; Spélotopoulos et Cour des juges de paix du district de Montréal; Canadian Car & Foundry Co., Ltd et Borden; Chave et Gaudet; Houle et Jutra; Goyer et Ville St-Laurent; Roy et The Montreal Tramways Co., Ltd; Grand Trunk Railway Co. et Greenwood; Howes et Chaput, Paquette et Sévigny. Toutes ces causes sont du district de Montréal et les parties en appel d'un jugement rendu par la Cour Supérieure.

Les causes des districts ruraux seront entendues le 27 février. Ce sont les causes suivantes: Gagnon et Gaudreau, Terbonne; Cabana et Leblanc, St-Hyacinthe; Bélanger et Lavallée, Pontiac. Les parties en appel d'un jugement sont de la Cour d'appel de la Cour Supérieure. Après l'audition de ces causes, la Cour d'appel de la Cour Supérieure, en vertu de la loi 11 Geo. V, ch. 99 entendra les causes suivantes de la Cour de Révision: Fringie vs Rex, deux causes; Doggett et Stanley; La Cité de Montréal vs La Société de Jésus. Le juge McLennan avait rendu le jugement dans les trois premières de ces causes, le juge Weir dans la dernière.

LES DETTES D'UN MINEUR

En vertu d'un jugement que vient de rendre l'honorable juge Philippe Demers, de la Cour Supérieure, Charles Mayer et Emery Choquette devront payer conjointement et solidairement à la compagnie Le Pain de l'Union une somme de \$429, plus les intérêts et les frais.

Le 11 mars 1919, par acte passé devant Me J. P. Charbonneau, N.P., la demanderesse vendit aux défendeurs un fonds de commerce de \$5,000, dont \$600 comptant. La balance devait être payée par versements de \$100, faits le 10 de chaque mois.

Les défendeurs se laissent arriérer dans les versements déterminés par l'acte de vente, la demanderesse dut leur réclamer une somme de \$300 pour les mois de septembre, octobre et novembre de la même année.

Une clause du contrat stipulait que les défendeurs devaient en plus payer à Boire et Frère le loyer de l'établissement, soit \$43 par mois. Ils ont négligé de se conformer à cette stipulation.

Le président de la compagnie, M. Arsène Choquette, s'étant engagé personnellement au paiement de l'emmeuble, le propriétaire exigea de ce dernier les paiements en retard de juin, juillet et août 1919, soit \$129. Cette somme ayant été payée à l'acquéreur des défendeurs, fut ajoutée au montant de \$300.

Un des défendeurs ne crut pas à propos de contester l'action et en conséquence jugement fut rendu contre lui par défaut. L'autre plaida compensation et minoité.

Le juge a toutefois trouvé que la demanderesse avait établi le bien fondé de sa réclamation et que le plaideur du défendeur contestant ne pouvait être légalement maintenu. Il a conséquemment rendu un jugement condamnant les défendeurs conjointement et solidairement à payer le montant réclamé.

UN SEUL PERMIS EST SUFFISANT

Le recorder Simple a rendu jugement hier dans la cause des trois charretiers de Saint-Laurent, qui avaient comparu devant lui, la semaine dernière, sous l'accusation d'avoir conduit des voitures servant au transport de la glace, sans avoir un permis de la cité. Les inspecteurs du bureau

des licences avaient constaté que les charretiers en question n'avaient pas de permis, alors que ces derniers traversaient les limites de la ville en se rendant de l'Abord-à-Plouffe à Saint-Laurent.

Il s'agissait de savoir si un charretier qui s'est procuré un permis, dans une des municipalités environnantes de Montréal doit également payer une licence, lorsqu'il lui faut passer dans les limites de la cité, pour faire son commerce ou effectuer le transport de ses marchandises.

Le recorder Simple décida que la ville de Montréal n'a pas le droit d'exiger le paiement d'un permis de la part d'un charretier qui a déjà une licence émise par la municipalité où il réside.

Le président du tribunal fit cependant une distinction. Il ajouta que la permis devait être payé dans la municipalité même où doit être exécuté le contrat signé par le charretier, et qu'un charretier qui aurait déjà un permis de la municipalité de Saint-Lambert, par exemple, devrait se procurer un autre permis de la ville de Montréal, s'il a pris un engagement devant être exécuté à Montréal.

Dans le cas des charretiers Quenneville, Aubry, Groulx et Saint-Aubin, comme ils se procurent un permis de la ville de Saint-Laurent seulement après la rencontre des inspecteurs, ils devront payer les frais de leurs causes.

La Cour Supérieure a rendu un jugement très important, hier après-midi, dans la cause de Chaplin Bros. Co. versus James McDonnell. Le procès s'est plaidé devant l'honorable juge Surveyl. Le tribunal a défini une fois de plus la responsabilité des signataires de billets.

Dans cette cause, le demandeur réclamait la somme de \$45,000, en règlement de quatre billets promissaires souscrits par le défendeur. Le premier de ces billets avait été souscrit par le défendeur, le premier octobre 1915. Il était fait à deux mois de la date de souscription et pour la somme de \$20,000.00. Le second avait été souscrit le 15 octobre de la même année. Il était pour le même montant et aux mêmes conditions que le précédent. Deux autres billets du même genre avaient été signés par le défendeur, pour la somme de cinq mille piastres conjointement.

Le défendeur dans son plaidoyer a admis avoir signé les billets mentionnés par le demandeur. Le défendeur prétend qu'au moment de la signature des billets, il n'avait aucune dette vis-à-vis le demandeur. Selon lui, les mots "pour valeur reçue" n'étaient pas indiqués. Ces billets, dit-il, étaient des billets d'accommodation.

Le juge Surveyl a rendu un bon jugement. Pendant les mois d'avril et mai 1915, dit le juge dans ses considérants, le défendeur a chargé le demandeur d'acheter à son compte, au Manitoba, deux cent mille boisseaux d'avoine et plusieurs centaines de boisseaux d'orge. Il a été établi au cours du procès qu'à l'arrivée du grain à Montréal que le défendeur McDonnell était incapable d'en prendre possession. La compagnie Chaplin mit le grain dans un entrepôt de la rue Wellington. Durant les mois d'août et septembre, le demandeur a vendu le grain pour le compte du défendeur. Chaplin en avertit le défendeur. Le demandeur a vendu l'avoine à raison de 88 cents le boisseau, soit 16 cents meilleur marché que le prix convenu avec le défendeur. La firme Chaplin a subi du fait une perte de près de \$40,000.00. Si l'on ajoute à cela les frais d'entrepôt, le demandeur a subi un dommage global de \$47,797.47.

Le 24 janvier 1916, le défendeur a fait cession de ses biens. Quatre jours plus tard, le défendeur a déposé son bilan assermenté. Sur la liste des créanciers indiqués dans ce bilan, le nom du demandeur apparaît pour la somme de \$47,797.47. Il ap-

port, dit le juge, que le demandeur n'a jamais contesté cette dette.

Comme le défendeur n'avait pas prouvé le bien-fondé de son plaidoyer, le juge Surveyl a condamné McDonnell à payer la somme de \$45,000.00 plus l'intérêt suivant la date d'échéance des billets et les frais.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

17 février 1922.
Président, l'hon. juge Coderre.

Jugements rendus dans les causes suivantes:
City House Furnishing Co. vs Joseph E. C. Daoust et al., requête civile reçue.

Dame Sarah Marder vs Nathan Cummings, requête de la demanderesse pour ester en justice in forma pauperis pour \$750.00; accordée, dépens à suivre.

L. Tellier vs Advertising Letters limitée, motions de la défenderesse pour cautionnement pour frais; accordé, dépens à suivre; 15 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Flore Hudon Beaulieu vs Alphonse Imbeau, requête de la demanderesse pour ester en justice, en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Oak Tire and Rubber Co. limitée vs E. A. Charbonneau et G. Noël et al., S. motion du demandeur pour déclarer la saisie tenante; accordée.

Edouard J. Lespérance vs Albert Gagnon. Motion du demandeur pour permission d'interroger Dr E. Dufresne suivant article 591 C. C. P.; accordée.

The Review of Review Co. inc. vs National Culture Association limitée. Motion du demandeur pour interroger Isidore Smith; accordée.

Achille Houle vs A. D. Fane et H. Omer Vieu, tiers opposant; tierce opposition reçue.

Farris Yared vs Andrew Cassis. Requête du défendeur pour rapporter bref instantané accordée, délai au 16 courant inclusivement; dépens à suivre.

Aimé Doutré vs la Commission des Liqueurs de Québec. Requête en appel du jugement rendu le 8 février 1922; requête reçue.

B. D. Adelman et al. vs M. Jibouleau et al. Motion des demandeurs pour homologuer un rapport de l'expert; accordée, dépens à suivre.

J. A. Ducharme et al. vs S. A. Ritz et al. Motion des demandeurs pour délai pour plaider; accordée 5 jours de délai, dépens à suivre.

Peter Camille vs J. E. Théberge et al. Motion du demandeur pour réunir casus; accordée, dépens à suivre.

Dame Adrienne Cartier vs Philippe Authier. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et saisie; accordée, dépens à suivre.

Moses Segal vs Sarah Klamet et al. Jugement pour \$105. Bruneau, juge.

E. Tremblay vs la Commission des Liqueurs de Québec. Jugement renvoyant l'action sur désistement. Bruneau, juge.

J. D. Asner vs Progress Jobbing Co. Jugement pour \$484.84. Bruneau, juge.

Chaim Saxe vs Dame Alexandre Lamoureux. Jugement pour \$180. Bruneau, juge.

Eclipse Panto Co. limitée vs Joseph Oppenheim. Jugement pour \$288.66. Bruneau, juge.

Dame M. Martin vs P. Meloche et al. A. Coriveau et al. es-qual, T. S. Jugement suivant la déclaration du T. S. Bruneau, juge.

Geo. Holmes Co. vs Louis L. Cohen. Jugement déclarant cause réglée hors de cour. Bruneau, juge.

Impérial Oil limitée vs James Currotte et défendeur, opposant. Jugement relevant l'opposant de la saisie. Bruneau, juge.

Laporte, Martin, limitée vs D. Gagnon. Jugement pour les frais seulement. Bruneau, juge.

Dame Alphonsine Hunault vs Joseph Allard. Requête de la demanderesse pour pension; accordée quant à la pension fixée à \$20 par mois à partir de la signification de la requête, autres conclusions réservées; dépens à suivre.

J. Ciment vs H. Rechon et Clermont. Motor Sales Regd. Motion du demandeur pour appeler défenderesse par les journaux; accordée.

Adélaïde Loyer vs James Elieff.

alias J. E. Evanoth et Peter Deiges, alias Douglas et al. T. S. et George Lalonde, requérant. Tierce opposition; reçue et ordre de sursis; accordée.

Z. Beaucage vs La Cité de Montréal et al. Mérite-certiorari; jugement cassant le bref de certiorari, avec dépens.

C. Leandris vs La Cité de Montréal, et al. Mérite-certiorari; jugement cassant le bref de certiorari, avec dépens.

R. J. Dales vs la cité de Montréal. Requête pour bref de certiorari; requête renvoyée, avec dépens.

R. J. Dales vs la cité de Montréal et al. Mérite, certiorari; jugement cassant le bref de certiorari, avec dépens.

Jos. M. Perrault vs la cité de Montréal et al. Mérite, certiorari; jugement cassant le bref de certiorari, avec dépens.

National Varnish Co. vs L. Fatma. Règle nisi; délibéré rayé.

H. Royer vs L. H. Boiesau et al. es-qual, et hon. F. X. Choquet, mis-en-causé. Mérite, certiorari; jugement cassant le bref de certiorari, avec dépens.

P. L. Turgeon et al. es-qual, vs G. A. Touché et al. Motion des défendeurs pour détails; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre. Bruneau, juge.

Henry B. Wylie vs William Galbraith et al. Exception dilatoire; maintenue, avec dépens.

S. Reinblatt vs M. Leitman. Motion du demandeur pour détails; accordée en partie, 10 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Géraude Plouffe vs Paul Léonard Sherr. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Remi Jarry vs G. T. Ry Co. of Canada. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$789.84.

N. G. Valliquette limitée vs Georges Martel et Dame Jeanne Forest, opposantes. Motion du demandeur pour interroger l'opposante; accordée, fixée le 22 courant, à 10 h. a.m., au greffe, dépens réservés.

J. Therrien vs L. Martineau. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$110, deux et frais.

F. Briard vs E. Desrosiers. Jugement en expulsion pour \$108. Bruneau, juge.

A. Jodoin vs J. H. Lamarche et U. St-Jean, es-qualité, mis-en-causé. Jugement pour \$2,000. Bruneau, juge.

UNE CAMPAGNE

D'EDUCATION CONTRE LES

ACCIDENTS DE LA RUE

(Suite de la dernière page.)
ation et lorsqu'ils n'ont pas de lieux d'amusement, ils jouent dans les rues; ceci est malheureux et augmente par conséquent le danger des accidents.

"Nous demandons aux garde-moteurs d'être extrêmement prudents et vigilants en passant en ces endroits. FAITES RESONNER BRU-

YAMMENT LE TIMBRE AVERTISSEUR, mais ne vous fiez pas à l'idée que les enfants l'entendent et l'écoutent; ils sont si intéressés à leurs jeux que l'un d'eux pourrait bien courir en avant de votre tramway à un certain moment en poursuivant soit une balle ou un camarade.

"La manière la plus sûre est celle-ci: Ayez votre tramway sous contrôle et soyez prêts à arrêter au cas de nécessité. Raisons nous possible pour protéger les enfants."

La séance d'hier après-midi était sous la présidence de l'abbé Thomas-François Heffernan, curé de la paroisse St-Thomas d'Aquin. Le Dr E. C. Kennedy, président de la commission scolaire, et le principal Daniel Cartier, de l'école St-Thomas d'Aquin étaient présents.

L'après-midi fut inauguré par une magnifique représentation de la pièce "The Fiddler of Hearts", rendue par les jeunes élèves de St-Thomas d'Aquin. La pièce remporta un vif succès.

Il y eut ensuite des projections lumineuses sur la façon dont se produisent les accidents et la manière de les prévenir, suivies d'une conférence de M. Arthur Gaboury, dans laquelle il a clairement expliqué les divers sujets représentés auparavant.

Les projections lumineuses données hier après-midi, pourraient se résumer aux recommandations suivantes:

Ne traverser les rues qu'aux endroits d'intersection; ne jamais traverser les voies avant d'avoir regardé des deux côtés et s'être assuré qu'il est prudent de le faire; ne jamais traverser en avant d'un tramway en marche; ne jamais sortir les bras ni la tête hors du tramway; ne jamais traverser immédiatement en arrière, vu qu'il pourrait y en avoir un autre venant en sens inverse; ne jamais descendre d'un tramway en marche; ne jamais descendre de réculons d'un tramway, mais toujours regarder vers l'avant; ne jamais toucher aux fils électriques qui est très dangereux; ne jamais glisser ou patiner dans les rues où il y a des tramways.

M. Gaboury remercia d'abord le R. P. Heffernan de la cordialité avec laquelle il l'avait reçu et avait accueilli l'idée de donner une telle démonstration.

S'adressant ensuite aux enfants, il leur fit connaître un moyen infaillible d'éviter les accidents de la rue. Ce moyen est bien simple, facile à apprendre, à retenir, dit-il: il se résume en trois mots: ARRETEZ, REGARDEZ, ECOUTEZ, chaque fois que vous avez à laisser le trottoir pour traverser une rue ou une place publique.

Il déclara ensuite:

Enfants, vous venez de voir un tableau bien frappant du danger de la rue et vous avez vu en même temps les terribles conséquences d'un moment d'imprudence. Vous avez vu un peu avant un garçon traversant avec sa petite sœur et au moment du danger la laisser là et se sauver. C'est malheureusement ce qui arrive bien souvent. Rappelez-vous aussi ce jeune garçon infirme pour la vie par son imprudence.

Gravez-vous bien dans le cerveau ce que vous venez de voir et souhaitez qu'aucun de ces malheurs n'arrive parmi les vôtres.

Au commencement, vous avez vu le moniteur de la classe, à la sortie d'une conférence, mettre en pratique les bons conseils qu'il venait de recevoir.

Il avertit la police du danger du fil brisé par ce fait il a évidemment sauvé la vie à quelqu'un qui aurait touché le fil.

Soyez ce moniteur de votre classe. Dévouez-vous pour le bien de vos camarades. La récompense ne tardera pas à venir.

Les journaux annoncent l'accident dans une famille — pieux du père — douleur de la mère, insouciance de ceux qui le lisent, ce n'est pas un des leurs. Mais qu'en serait-il si l'être chéri, mort ou blessé, était un des vôtres?

Prudence dans toutes les actions. Les accidents n'arrivent pas que sur la rue et n'arrivent pas non plus qu'aux enfants.

Si lisez-vous pas aussi malheureusement trop souvent, le récit de personnes blessées sérieusement, quand ce n'est pas la mort?

En attendant le feu d'un poêle, en y mettant du pétrole, quelle imprudence mais aussi quel exemple d'imprudence à donner aux enfants.

En terminant rappelez dans votre mémoire le remord du pauvre garçon perdu de ses membres pour la vie, à la vue de ses petits camarades sautillants de joie dans le parc voisin.

Notre BUT EST SINCERE, nous voulons forts sont continus, nous voulons à tout prix vous protéger, même contre vous-mêmes, car nous savons que notre CANADA a besoin de tous ses enfants, et ensuite rien nous dit que l'enfant mort aujourd'hui ne serait pas l'HOMME DE DEMAIN.

Et ensuite, même si ce n'était que pour exempter à nos braves familles la douleur de la perte d'un enfant chéri, ne croyez-vous pas que ce but là seul mériterait toute notre attention et notre considération et je vous laisse à y méditer, dit en terminant M. Gaboury.

La tempérance

en Hollande

La Haye, 17 — La première Chambre du parlement a rejeté par un vote de 18 contre 17 un bill pourvoyant à un p. ébiscite local sur la question de la réglementation de la vente des boissons.

LOI DES ELECTIONS FEDE-RALES

COMTE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Sommaire des dépenses d'élection de Gustave Boyer, candidat élu dans Vaudreuil-Soulanges.
Dépenses personnelles... \$135.00
Frais de port... 101.00
Télégrammes-Téléphones... 127.55
Location de bureaux... 249.00
Service... 138.00
Frais de voyage... 213.00
Articles fournis... 3.50
Publicité... 481.97
Total... \$1,429.02

(Signé) ALDERIC LALONDE, Officier-rapporteur.
(Signé) J. E. VILLENEUVE, Agent Officiel.

Vraie copie du sommaire du compte déposé à mon bureau.
ALDERIC LALONDE, Officier-rapporteur.
269-1

DISTRICT ELECTORAL DE MAISONNEUVE

Dépenses payées par le sous-signé... \$750.00
Dépenses personnelles du candidat... 280.00
Total... \$1,030.00
Montréal, 13 février 1922.
E. J. CARTONQUAY, Agent Officiel.
de C. Robitaille, candidat à l'élection du 6 décembre 1921.
269-1

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal — COUR DE CIRCUIT

No 18789 — Bulman Bros. Ltd. demandeur, vs John LeBlanc, de Dorval, défendeur. Le 27 jour de février 1922, à onze heures de l'avant-midi au domicile du dit défendeur en la ville de Dorval, le dit défendeur a été cité en justice par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage et gramophone, etc. Conditions: argent comptant.

A. GIROUX, H.C.S.
Montréal, 17 février 1922.
269-1

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal — COUR DE CIRCUIT

No 14381 — T. Emmett Quinn, de Montréal, demandeur, vs Dame A. Murphy, de Montréal, défenderesse. Le vingt-septième jour de février 1922, à dix heures de l'avant-midi au domicile de la dite défenderesse, au No 1301 rue St-Joseph, la dite défenderesse a été citée en justice par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

J. X. PAUZE, H.C.S.
Montréal, 16 février 1922.
269-1

AVIS est par les présentes donné que René René McFarlane, Esq., de la Cité de Montréal, dans le comté de Hochelaga, dans la province de Québec, adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce pour cause d'adultère, contre son mari William Westmount, dans la province de Québec, et actuellement de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Daté à Montréal, Province de Québec, le neuf novembre 1921.
McFarlane, Montgomery & McMichael, avocats de la demanderesse, Edifice Dominion Express, Montréal.
269-1

AVIS est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous décrites seront vendues aux enchères publiques en la Salle Municipale de la Ville de Dorval, No 24 de la rue St-Joseph à Dorval, district de Montréal, SAMEDI, le quatrième jour du mois de MARS prochain 1922, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes et contributions municipales mentionnées au dit état ci-après, et les frais qui seront subéquemment encourus pour toutes procédures ultérieures à ce jour, à moins que les dites taxes, contributions et frais ne soient plus tôt payés.

Description de l'immeuble — No du cad. de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

Propriétaire de biens-fonds. Taxes Municipales.

Miss Rhoda Arkison... 11-30 \$ 16.73

Paul Beaulieu... 10-21-22 15.87

H. Bellefeuille... 868-170 3.88

J. A. Blanchette... 11-465 3.66

B. de Gironde... 16-395 à 400 120.00

Dame E. Brophy... 11-546 3.10

R. C. Bonin... 2-150-151 3.67

Albert Chas. Descurry... 16-54, 58, 59, 60, 61, 62, 112, 134, 135, 143, 149, 118, 119, 120, 121 246.91

William Gamble... 11-004, 005 7.19

Dame Adolphe Gauthier... 19-58 à 60 23.43

Joseph Gauthier... 16-308 à 310 20.01

W. C. Hunt... 1-406, 407 7.18

Arthur Larche... 16-111 13.07

Stanislas Lefebvre... 267-98, 101, 102, 103, 116, 177, 178, 219, 215, 216, 218 75.24

D. McAnnulty... 11-581 3.19

Miss E. McElroy... 11-446 4.61

Albert Potras... 372-13 14.13

Benoît Potras... 19-12, 13 24.12

Dame Vve Arthur Roy... 19-26 32.71

Geo. Roberts... 11-624 3.19

Paul Larche... 16-54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 112, 134, 135, 143, 149, 118, 119, 120, 121 246.91

Paul Larche... 16-280-281, 282, 283, 284, 285, 286 27.32

R. N. Trott... 11-52 11.51

W. Swanton... 11-442 3.00

Dame Rose Legault... 16-388 à 397, 96 et 107 92.72

Maud N. D. Walker... 19-77 26.30

Donné à Dorval, ce septième jour de février 1922.
ALPHONSE DUCRAY, Secrétaire-trésorier de la Ville de Dorval.
269-1

AVIS DE CESSON ET D'ASSEMBLEE AUX CREANCIERS

La Loi de Faillite

Dans l'affaire de LACHINE RAPIDS POWER COMPANY, LIMITED, de la cité de Montréal, Cédente autorisée.

Avis est par les présentes donné que la LACHINE RAPIDS POWER COMPANY, LIMITED, de la cité de Montréal, a le dix-neuvième jour de février, 1922, fait une cession autorisée au sousigné.

Avis est aussi donné que la présente assemblée des créanciers de l'actif assés sera tenue au bureau du sous-signé le vingt-quatrième jour de février, 1922, à 4 1/2 heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

PAGE FEMININE

LA MONTRE

C'est une vieille montre d'or
Au cadran enrichi de roses ;
Dans un coffret, parmi des choses,
Depuis longtemps elle dort.

Ses aiguilles sont ébréchées,
Le temps a rouillé son ressort ;
C'est comme un petit monde mort
Où les heures se sont couchées :

Heures de joie et de tourment,
Heures des nuits et des journées,
Et que toutes, aussitôt nées,
Elle marqua diligemment,

Qu'elle en a vu passer des heures,
Fixant chacune tour à tour,
Heures de haine ou bien d'amour,
Les pires comme les meilleures !

Elle a vibré, presque vécu...
Puis, comme tout finit sur terre,
Sous la frêle cloison de verre,
Son petit cœur, un jour, s'est tu...

VICTOR PITTIE.

CHRONIQUE FEMININE

L'imagination de l'enfant

(Pour le "Canada")

Il est rare que l'enfant mente avant la quatrième ou cinquième année. Il est, par contre, très souvent emporté, dans ses affirmations, par cette "maîtresse d'erreur et de fausseté" qui est l'imagination. Mais alors il croit réellement avoir vécu ce qu'il imagine ; il ne parle pas contre sa pensée ; il ne ment pas.

L'imagination du petit est moins riche qu'on le pense ; il a trop peu senti, perçu, observé, pour posséder un trésor bien fourni de représentations. Mais son imagination est extraordinairement ardente et novatrice, le sens du réel ne la brident pas ; et c'est ce qui nous trompe.

C'est aussi ce qui le trompe lui-même. Comme il ne contrôle point les constructions de sa fantaisie sur les données du réel, parce que, loin de soumettre ses constructions à l'observation de la réalité, il transforme le réel et l'arrange au gré de sa fantaisie constructive, il croit fermement ce qu'il imagine et nous l'expose avec une candide assurance, une vibrante conviction.

C'est pourquoi Paul nous affirme que son cheval de bois a henni et rué. C'est pourquoi Jeannine, aiguillonnée par son désir, nous affirme avoir aperçu, hier soir, son bon ange près de son lit. C'est pourquoi, Poum, fils de Paul Marguerite, auquel on a mis un collier de chien, prend à aboyer comme un vrai chien, à gratter la terre, et a besoin d'un bon moment pour se débarrasser de son rôle de gardien à quatre pattes et redevenir petit garçon. C'est pourquoi George Sand, enfant, jouant avec une sœur une scène de forêt, d'après je ne sais quel livre d'aventures, fut très surprise de constater qu'elle se trouvait tout simplement dans la salle à manger paternelle, sous la chaise longue et pacifique de la lampe, lorsque le domestique entra pour dresser la table et servir le souper, alors qu'elle se croyait au milieu des arbres, dans la nuit noire. C'est pourquoi Yolande qui s'amusait au jeu du "magasin", se mit à pleurer, lorsque son père, entrant dans la chambre de famille, l'embrassa : "Oh ! papa, quand tu vas au magasin, tu n'embrasses pas la marchande !"

Entre le rêve et la réalité, la vie n'a pas encore élevé de cloison ; rêve et réalité se complètent, et le rêve l'emporte sur la réalité, tant que "l'âge de raison" n'a pas opéré son œuvre de discernement. Aussi, les enfants, éveillés et sensibles, ne peuvent répéter un fait, un dire, sans le déformer, l'illustrer de détails de leur cru, le romancer. Conte un récit plus ou moins émouvant et dramatique. Beaucoup de petits et plusieurs grands ne manqueraient pas de dire : "Quelque chose de semblable m'est arrivé" et narrent une histoire presque exactement parallèle. On aurait tort de conclure à quelque vicieuse prédisposition ; ce n'est qu'imagination et sensibilité fort vives ; et l'une et l'autre qualités sont excellentes.

Laissez donc l'enfant vivre de son imagination. Laissez-le animer les blocs de bois, les chaises et les poupées ; laissez-le se prendre à ses propres jeux, illustrer ses contes et ses observations. Le monde imaginaire est le monde naturel à la première enfance. Contentez-vous de le laisser s'écouler, en temps opportun, faites-lui comprendre le sens de la perception exacte et du fidèle rapport. Quand votre enfant redira ce qu'il a entendu, au cours d'une promenade, d'une visite, en classe, exigez l'exactitude précise et véridique ; ce qu'a dit Madame Chamuzot, ce qu'a dit tante Fanny, ce qui s'est passé au magasin, chez le coiffeur, au cirque. Maman était là ; maman peut contrôler ; maman doit faire rectifier. Ici, la fantaisie n'est plus tolérée et "les affaires sont les affaires". Ainsi, dès la fin de la première enfance, se fait l'éducation de l'exactitude de la

perception et de l'observation, celle de l'exactitude du compte rendu, celle d'une scrupuleuse loyauté, dès qu'il ne s'agit plus de jeux, mais "d'affaires" et de conscience. Et nos petits sont très fiers de cette responsabilité qu'on leur attribue dans le train de la maison et de la vie sociale ; ils distinguent bientôt les "affaires", où il faut être consciencieux, où le réel doit être respecté, des jeux, où l'imagination s'accorde libre carrière encore pendant quelques années.

S. C.

Causerie Médicale

Hygiène de la vieillesse.

(Pour le "Canada")

Sanctorius disait de la vieillesse "vera aegritudo" : c'est une véritable maladie. C'est, en effet, une sorte de maladie physiologique. Insensiblement, à partir de l'âge de quarante-cinq ans environ, s'opère la décadence de l'homme. Le fonctionnement organique s'affaiblit, l'assimilation devient moins active ; puis, le cœur se rouille, la peau se sèche, les cheveux blanchissent et tombent, les dents sont expulsées de leurs alvéoles. Vers soixante ans, l'usure des tissus commence à se montrer visiblement ; puis, après dix ou douze ans de verte vieillesse, arrive peu à peu la décrépitude, qui précède la fin.

Aujourd'hui que l'alchimie et le charlatanisme ne cherchent plus l'elixir de longue vie, chimérique remède à un état vital irrémédiable, les vieillards chercheront dans l'observation stricte de l'hygiène ce que ne purent trouver toutes les cornues du Moyen Age. La vieillesse, aussi fragile de l'enfance, a besoin, comme elle, des prévenances spéciales et des soins assidus de l'hygiène. Tout se résumerait, à la rigueur, pour les vieillards, dans le précepte cicéronien : "Renoncer sans regret à tout ce qui n'est plus de leur âge". Mais il faut préciser.

La vieillesse n'a que faire d'un régime alimentaire spécial. Elle doit avoir pour règle la sobriété, éviter tout excès de table, et se souvenir que l'indigestion la guette sans cesse, en cruelle ennemie. Il en est, en effet, pour le vieillard, des préceptes de la sobriété comme de ceux de la chasteté : chaque fois qu'il les transgresse, c'est une pelotée de terre qu'il se jette sur la tête (pour employer la rude expression du cardinal Maury).

Les repas seront très réguliers ; celui du soir sera peu abondant. La nourriture se composera d'aliments légers et appropriés à l'individualisme de l'estomac. Généralement, des viandes blanches bien tendres, du pain bien fermenté, bien salé et très cuit, les légumes digestibles et nourrissants composeront l'ordinaire du vieillard, à l'exception de tout aliment lourd et échauffant. Le vin, pris avec modération, est vraiment le lait des vieillards ; il stimule les forces digestives et leur circulation paresseuse, et empêche ainsi les congestions et les stases sanguines.

Il faut remarquer, chers lecteurs, que les sympathies qui relient les organes digestifs au cerveau sont, chez le vieillard, bien plus étroites, et, par suite, bien plus dangereuses que chez l'adulte. Aussi, non seulement le vieillard fuira l'indigestion, mais il soignera, par la diète et les moyens médicaux, les indigestions les plus légères de son tube digestif. Il combattra journellement la constipation, presque aussi dangereuse pour lui que la rétention d'urine.

Il va sans dire que le traitement de la vieillesse commence avec l'âge mûr. Comme l'a dit François Bacon, les débâches de la jeunesse sont des conjurations contre le vieillard, qui paie cher le "baragladine" baptisée par la reine de Roumanie ; il se présente donc sous un haut patronage et recevra fort bon accueil. Avec lui le "Tchinajour", son nom n'a rien d'énigmatique et le décrit parfaitement : crêpe de Chine ajouré tout simplement ; enfin le crêpe "Hindi" ou crêpe imprimé de dessins hindous. Tous ces crêpes font de très ravissantes blouses et la dentelle d'ore ! Une blouse de dentelle, laissant transparente la rose de la chair, le modèle du bras, est bien tentante.

J'ai vu une robe du soir vraiment élégante, qui fera figure honorable. Chânes les réunions les plus sélectes et de sera pas déplacée pourtant dans jour. C'est la dentelle d'après-midi. Mais, l'exception d'après-midi. L'élevé corps de la robe est fait d'un

ra les courants d'air et les refroidissements, qui donnent naissance à la fluxion de poitrine, l'un des plus redoutables fléaux de la vieillesse.

Une existence régulière, un exercice quotidien peu actif, à l'abri des impressions physiques et morales vives, un travail intellectuel modéré, entretenu selon les aptitudes — voilà des règles d'hygiène applicables aux vieillards.

La nutrition de la peau étant souvent fort diminuée, le vieillard devra par des frictions, par une toilette fréquente et des bains tièdes, augmenter l'activité de son fonctionnement ; c'est également la seule manière de prévenir le "prurigo sénilis", dont les démangeaisons insupportables provoquent une insomnie rebelle, capable de compromettre très sérieusement la vie.

Les vieillards doivent mener une vie sobre et tranquille, et diminuer, comme l'a excellemment écrit Réveillé-Parise, l'intensité de leur existence, s'ils veulent en allonger la durée.

Dr E.

LA MODE

La blouse. — Robes du Soir.

(Pour le "Canada")

La blouse est favorite en toute saison. Elle est toujours d'actualité ; elle n'a pas de date fixée pour paraître et on est toujours libre de la faire entrer dans le choix de ses parures avec les légères métamorphoses qu'y apporte le caprice du moment. Les blouses — appelons-les nouvelles, puisque nous sommes au temps des nouveautés — s'enrichissent de broderies pas encore connues, de garnitures qui nous jetteront dans le ravissement. La blouse destinée au tailleur matinal devra rester simple, genre chemisier ou gilet de préférence. La forme casaque ne subit aucune variante ; elle est d'ailleurs si gracieuse et fait une ligne si élégante

crêpe marocain "rouge ancien". Tout le corsage est recouvert d'une dentelle noire, et, si nous possédons dans nos tiroirs un joli "Chantilly", riche "point d'Angleterre", il sera bon de l'utiliser. Plus modestement, si par elle s'abaine ne nous est dévolue, nous recouvrons ce fourreau d'une imitation noire ou du ton de la robe si nous tenons à composer une toilette dernière cri. Tout le haut du corsage, de même que les larges manches — seront à clair sur la peau s'il s'agit d'une robe du soir, alors qu'au contraire le crêpe rouge emboîtera le haut des bras et ne formera qu'un décolleté carré si nous voulons une robe plus facile à mettre. De longs pans de dentelle retombent sur les côtés et dépassent sensiblement le bas de la jupe.

Des bas de soie, à baguettes dorées, de jolis souliers vernis avec boucles de strass ou d'orfevrie, seront le complément véritable de cette jolie toilette.

La coiffure, pour le soir, reste simple autant que dans le jour. Des ondulations larges formant des dents sur chaque joue, un chignon bas orné d'un joli peigne composent la coiffure la plus courante. Parfois un motif de jais, une guirlande de fleurs métallisées, si la femme est très jeune, et si l'ensemble de la toilette le permet, sont les seules fantaisies actuellement admises.

Les manteaux destinés à accompagner les robes du soir ou d'après-midi sont ou droits ou amples. Les manches sont évasées en entonnoir. Les capes se font moins nombreuses : elles ne conservent leur vogue que lorsqu'elles sont en fourrures somptueuses : vison ou astrakan. Ce dernier pelage — grâce à son prix un peu moins excessif que ces dernières années — voit ses succès d'antan se faire jour à nouveau. Il reste, malgré cela, l'apanage de quelques privilégiées de la fortune, et le plus souvent, pour atténuer la sécheresse de son aspect, il s'orne d'un col et de parements de petit gris ou de skungs.

LES CONSEILS de la Ménagère

Le boeuf bouilli et ses apprêts

Le boeuf bouilli du pot-au-feu, égoutté et paré, se sert avec une garniture de branches de persil ou entouré de quelques légumes. Le morceau de dessert — et neuf fois sur dix, il en reste — peut être utilisé le lendemain, soit en salade, soit à la vinaigrette, ou avec l'une des préparations suivantes :

Miroton. — Le miroton est par excellence un plat populaire. Pour six personnes, émincez une livre et demie de boeuf bouilli, choisi dans une partie grassouillette ; émincez également trois ou quatre oignons moyens et mettez-les à blondir dans une sauteuse avec deux onces de beurre frais. Saupoudrez cette fondue d'oignons d'une forte cuillerée de farine. Faites roussir en remuant souvent ; déglacez d'un peu de fort vinaigre, puis mouillez de bouillon. Ajoutez une cuillerée de purée de tomates, une pincée de persil haché et laissez cuire pendant vingt minutes. L'assaisonnement doit être accentué en raison de la fadeur du boeuf bouilli. Nappez de cette sauce le fond d'un plat à gratin ; rangez sur ce plat le boeuf et recouvrez avec le restant de la sauce. Saupoudrez de chapelure blonde ; ar-

couvrez-les de champignons coupés en lames, d'un oignon, d'une ou deux échalotes et de quelques branches de persil hachées, mouillez avec un peu de bouillon et quelques cuillerées de tomate. Assaisonnez, recouvrez de chapelure et laissez cuire au four un quart d'heure avant de servir.

Boulettes de boeuf frites. — Débarrassez votre boeuf de dessert des os, de la raiasse et des peaux qui s'y trouvent ; hachez-le avec un ou deux oignons, un peu de persil et de ciboule, ajoutez-y un oeuf, blanc et jaune, et formez avec ce hachis des boulettes rondes ou en forme d'oeuf. Roulez-les dans la farine, et ensuite dans un oeuf battu en omelette, puis tournez-les dans la mie de pain émiettée.

Ayez aussi de la friture bien chaude ; placez-y vos boulettes, retournez-les de temps en temps et faites en sorte qu'elles baignent bien, car, sans ce soin, elles pomperaient la friture et ne seraient pas croustillantes. Servez-les sur un plat avec persil frit autour.

Hachis Parmentier. — Faites votre hachis comme il est dit plus haut. Ayez ensuite de belles pommes de terre que vous faites cuire à l'eau avec un peu de sel après les avoir épluchées et lavées ; ne mettez d'eau que juste assez pour les couvrir. Lorsque les pommes de terre sont cuites, passez-les à la passoire avec un pilon et servez-les de cette purée pour composer votre mets. Mettez alors dans un plat qui aille au feu, un lit de

Paris a pour les chapeaux russes, les yeux que Chimène avait pour Rodrigue



La paille rouge et le taffetas garnis de cerises charment celles qui aiment les styles extravagants.

En haut. — Les fleurs printanières fleurissent déjà les leghorn blancs.
En bas. — Le crêpe georgette et le galon ont commencé à prouver leur faveur.

L'art de nos fourrures a su, du reste, s'adapter merveilleusement à la souplesse de ligne actuelles.

Micheline.

Fédération Nationale LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

137 rue Ontario-Ouest
Cuisine pratique : Mercredi, 10 à 12, et 7.30 à 9.30 p.m.
Cuisine, démonstration : Mardi, 2.30 p.m. 50 cts le leçon.
Menu pour mardi, 21 février 1922 : Cassiolette de pommes de terre aux ris de veau.
Fricandeau de veau à la bordure de spaghetti.
Soufflé à la noix de coco.
Punch aux fruits.
Modes, chapeaux : Lundi, 10 à 12 a.m. et 7.30 à 9.30 p.m.
Fleurs artificielles : Lundi, 6 hrs p.m. et vendredi, 2 hrs p.m.
Hygiène et puériculture : Lundi, 7.30 p.m. précises. Ce cours est donné par le Dr R. Mason.
Cassiolette : Mercredi, 10 à 12 et 7.30 à 9.30 p.m.
Couture, dessin des patrons : Mardi, 7.30 p.m.
Pour renseignements s'adresser à l'Ecole. Heures de bureau : 10 à 12 a.m. et 2.30 à 4.30 p.m., excepté les samedis et jours de fête.

rosez de quelques gouttes de beurre fondu et faites gratiner au four. On peut, suivant le goût, mélanger la chapelure d'une cuillerée de parmesan râpé.

Hachis de boeuf aux oeufs pochés. — Pour six personnes : six oeufs, une demi-livre de boeuf bouilli de dessert, un oignon, deux onces de beurre, un peu de jus brun et de sauce tomate, vin blanc, sel, poivre. Hachez finement l'oignon et mettez-le à blondir dans une casserole avec le beurre. Ajoutez, lorsqu'il est bien fondu, le boeuf également haché menu. Mélangez ; déglacez avec le jus brun, faites réduire et mouillez avec le jus brun lié. Laissez cuire au four, la casserole couverte, pendant trente minutes. Dressez dans un plat creux, placez les oeufs que vous aurez fait pocher par-dessus, et sautez d'un cordon de sauce tomate.

Boeuf au gratin. — Coupez en tranches égales du boeuf froid de dessert, faites fondre un peu de beurre dans un plat allant au four ; quand le beurre est fondu, saupoudrez le fond du plat d'un peu de chapelure ; rangez ensuite les tranches de boeuf ; re-

hachis, un lit de purée de pommes de terre, et ainsi de suite, jusqu'à ce que vous ayez tout employé. Mettez au four un peu vif et laissez bien prendre couleur. Servez très chaud.

Mélanie.

A LA VILLA ST-JOSEPH

RETRAITE FERME

Une retraite fermée sera donnée à la Villa Saint-Joseph, du 6 au 10 mars prochain. Cette retraite, qui sera sous la direction de R. P. Daignault, S.J., est spécialement réservée aux dames veuves qui désirent suivre une retraite particulièrement préparée pour elles. L'exercice d'ouverture aura lieu à 7 h. 30 bien précises au soir du 6 du mois prochain. La liste d'inscription est ouverte à la Villa Saint-Joseph, 1040 avenue de Lorimier, appel téléphonique Saint-Louis 1625. Les retraitantes sont priées de se munir d'un voile pour la chapelle, d'une imitation de Jésus-Christ et de leur nécessaire de toilette.

(Communiqué).

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. LaPointe est le directeur général, au bureau, No 73, rue Saint-Jacques.

BRONCHITE ASTHMATIQUE

Soulagée par "Fruit-a-tives" d'étoiles fementes et de respiration pénible.



MADAME PENNINGTON

New-Rockland, Prov. de Québec.
"En 1919, je fus atteinte de bronchite asthmatisque. Personne ne sait combien je souffris pendant l'hiver. Je commençai à avoir des crises d'étouffement. J'avais trois de ces crises par jour. Le médecin me déclara qu'il ne pouvait rien faire pour moi. "Au printemps 1920, je commençai à prendre du "Fruit-a-tives". En quelques jours les crises cessèrent et je n'en ai pas eues depuis le 7 mai 1920. Je désire dire à toutes celles qui souffrent comme j'ai souffert, que ce fit pour moi le Fruit-a-tives. Plusieurs crurent que l'asthme allait revenir avec l'hiver, mais grâce au "Fruit-a-tives", il n'a pas reparu".
Madame J. M. PENNINGTON.

50c la boîte, 6 pour \$2.50. Boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou expédié par la poste sans frais par Fruit-a-tives Limitée, à Ottawa.

PELERINAGE A LOURDES, ROME ET OBERAMMERGAU

Pour Dames et Demoiselles
DEPART LE 28 AVRIL, RETOUR LE 8 JUILLET

Un prêtre du diocèse de Montréal, accompagnera ce pèlerinage.

Prix : \$775.00

Pour programme et informations s'adresser de 2 à 4 heures p.m., au No 10, rue Pontiac, Montréal, près des Pères du T. S. Sacrement.

268-11.18.25 fév. 4.11.18.25



Montreal Joliette and Transcontinental Junction Railway Company.

Avis public est par les présentes donné que la Montreal Joliette and Transcontinental Junction Railway Company s'adressera au Parlement Fédéral à sa prochaine session pour l'adoption d'une loi prolongeant le délai accordé pour commencer et compléter la ligne de chemin de fer qu'elle a été autorisée à construire par les Statuts du Canada, 1918, Chapitre 55 et 1920, Chapitre 11. LOUIS J. KEHOE, Procureur de la demande.

251-28 janv. 4.11.18.25 fév.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis à M. MARION & MARION, 304 rue Université, Montréal.

LES RENDEZ-VOUS

On appelle rendez-vous certain lieu convenable où il convient à une heure convenue de ne pas être.

—Vous m'avez fait attendre l'autre jour.

—Menteur !

—Comment ? vous étiez là ?

Au bout de dix minutes, la dame qui attend quelqu'un a l'air d'attendre n'importe qui.

L'épave (pardessus noir, gants jaunes, chapeau melon) :

—Je sens qu'elle va venir. Voilà déjà une femme qui lui ressemble. Elle ne peut pas tarder.

—Toi ? déjà ?

—Tiens ! nous avions rendez-vous. Ça m'était sorti de la tête...

—Oui, oui, j'ai bien pensé, en voyant venir à l'heure, qu'il y avait un malentendu.

Deux amoureux, qui cherchaient l'occasion de s'embrasser, se demandaient rendez-vous sur le quai d'une gare. Au départ de l'express, parmi la bousculade, on les voyait se jeter dans les bras l'un de l'autre. "Bon voyage !... —Tu m'écriras... —Ne fais pas d'imprudences... —Adieu !... Et c'étaient des baisers adieu fin.

Quand le train se mettait en marche, aucun des deux ne l'avait pris. Ils revenaient pour le train suivant.

FRED.

L'Association Professionnelle des Employés de Manufacture tiendra une assemblée dimanche, le 19 courant, au Monument National, pour l'adoption de la charte et donnera une conférence sur les apprentissages. Tous les membres sont cordialement priés d'y assister.

LE BANQUET OFFERT AU DEPUTE DE TERREBONNE SERA UN SUCCES

Déjà un grand nombre d'amis et d'électeurs de M. J.-E. Prévost, député de Terrebonne aux Communes, se sont promis d'assister aux grandes agapes libérales de ce soir, à Terrebonne. — Un train spécial de Montréal avec raccordement à St-Martin et divers arrêts.

C'est ce soir que doit avoir lieu le grand banquet offert à M. J.-E. Prévost, député de Terrebonne aux Communes, par ses amis et électeurs.

Ces agapes libérales auront lieu dans la ville de Terrebonne et sont organisées par l'Association Libérale de la ville de Terrebonne.

Cet événement réunira plusieurs libéraux éminents notamment sir Lomer Gouin, ministre de la Justice; l'honorable Jacques Bureau, ministre des Douanes et du Revenu de l'Intérieur; l'honorable Athanase David, secrétaire provincial, et représentant de Terrebonne à la Législature, l'honorable J. L. Perron, ministre de la Voie, et un grand nombre de députés fédéraux et provinciaux. MM. A.-R. McMaister, de Bromont; S.-W. Jacobs, de Laval-Deux-Montagnes; P.-A. Séguin, de l'Assomption; E.-C. St-Père, d' Hochelaga; Herbert Marler, de St-Laurent-St-Georges; et autres, ainsi que des députés provinciaux.

Plusieurs santés seront proposées ainsi: Le Canada, R.-L. Calder, C.R.; l'hôte d'honneur, Thibodeau Rinfret, C.R.; la province, Albert Thibierge; la ville de Terrebonne, Amédée Monet, M.P.P.; la presse, Antoine Chauvin, réponse par M. Fernand Rinfret, M.P.; les dames, Sinaï Lamarre; La Parole Libérale, Lionel Coviensky, réponse par Daniel Sauriol.

Les réponses à ces santés seront faites par les personnalités présentes. M. Prévost qui est un journaliste éminent, est propriétaire-éditeur de "L'Avenir du Nord", de Saint-Jérôme. Ses amis et ses électeurs ont tenu à lui offrir cet hommage en reconnaissance des services qu'il a rendus jusqu'ici à son comté, et pour célébrer sa récente victoire.

Un train spécial quittera Montréal, gare Place Viger, à 6 heures précises ce soir pour se rendre à Terrebonne, arrêtant au Mile-End, faisant raccorderment avec le train du nord à St-Martin, puis arrêtant à St-Vincent de Paul et de la Terrebonne. Ce train ramènera les convives après le banquet.

Comme un grand nombre de libéraux de Montréal désirent assister à ce banquet, ils pourront se procurer des billets aux bureaux du CANADA et au Club de Réforme, 32 rue Sherbrooke Ouest.

Les billets qui n'auront pas été vendus à midi le seront à bord du train. Ainsi ceux qui n'auraient pu s'en procurer d'ici là, peuvent quand même se rendre à la gare Place Viger et prendre le train spécial sur lequel ils pourront se procurer leur entrée au banquet.

LE BARDE BRETON, BOTREL, REÇU PAR LES ETUDIANTS

Une très jolie réception est faite, hier après-midi, à Théodore Botrel par les étudiants de l'Université de Montréal, à la salle Saint-Sulpice. — Botrel et Gerler, son compagnon, sont coiffés du bérêt. — Un concert improvisé.

Théodore Botrel a été, hier après-midi, l'objet d'une manifestation intéressante de la part des étudiants de l'Université de Montréal. Ces derniers, accompagnés du corps enseignant, s'étaient réunis à la salle de la bibliothèque St-Sulpice pour acclamer le barde breton, Mgr Georges Gauthier, recteur de l'Université, présidait la fête. Le consul de France était présent.

M. Jean Bruchési, étudiant en droit, avait composé pour la circonstance, une poésie dédiée à Botrel.

En réponse, le barde breton exprima l'émotion qu'il ressentait en voyant revivre dans les vers du jeune poète canadien l'âme de son pays et les sentiments patriotiques de ses compatriotes.

Il y a dix-sept ans, dit-il, j'avais promis de revenir chez vous en tenant ma "douce" par le petit doigt. Cette promesse elle l'avait faite aussi et elle l'aurait tenue: car c'était une bretonne. Et si la mort nous l'a enlevée, il me semble que dans la même circonstance, son âme plane au-dessus de nos têtes: car les morts, comme l'a dit le poète, sont des invisibles; ce ne sont pas des disparus.

Botrel se dit heureux de rencontrer dans cette manifestation Mgr Gauthier et le consul de France; ils lui représentent l'union de la France d'aujourd'hui avec le Canada d'aujourd'hui.

Après une poétique métaphore où il comparait la jeunesse, avide de poésie et d'idéal, à l'aloëte qui plane dans l'espace et s'élance vers le soleil, Botrel exécuta quelques chansons bretonnes: L'Echo, le Petit Grogne, La Rosalie. Il fut vivement applaudi.

M. Gerler, qui l'accompagnait au piano, entonna une chansonnette comique intitulée Le Rapide de Mar-selle.

M. Lacharité, président de la fédération des étudiants, les coiffa tous deux du bérêt. Et, pendant que les étudiants quittaient la salle, la fanfare de l'Université jouait La Mar-saillaise et le "O Canada".

M. Botrel emporta du Canada un heureux souvenir. Il a promis de revenir "quand les lys et les roses fleuriront".

M. Yves LeRouzès, professeur à la commission scolaire de Montréal, "pays" de Botrel, venant de la commune voisine de celle qu'habite le barde breton, était présent à la fête. Il a vivement goûté la réunion et a manifesté son vif plaisir à Botrel.

UNE CAMPAGNE D'EDUCATION CONTRE LES ACCIDENTS DE LA RUE

M. Arthur Gaboury donne, hier après-midi, en la salle St-Thomas d'Aquin, une intéressante démonstration sur cet important sujet. — La façon dont les accidents se produisent. — Les recommandations de la Compagnie des Tramways.

Les démonstrations inaugurées par M. Arthur Gaboury, surintendant de la Compagnie des Tramways, dans les écoles pour la prévention des accidents de la rue, remportent un succès de plus en plus grand. M. Gaboury a donné une troisième démonstration, hier après-midi, en la salle St-Thomas d'Aquin, devant les garçons.

La salle était entièrement remplie. Un grand nombre de mères de familles avaient accompagné leurs enfants pour prendre connaissance des méthodes de la démonstration, ce qui indique que le mouvement de M. Gaboury est des plus importants, et marquera peut-être le déclenchement d'une grande campagne générale à travers la ville.

Il faut assister à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

Il faut aussi à une démonstration comme il y en a une hier pour bien comprendre la nécessité de la prudence sur la rue, dans les tramways.

M. ROMEO POIRIER AU CLUB DE REFORME

M. Romeo Poirier, avocat, parlera ce midi au déjeuner du Club de Réforme, "de l'Or à l'Art", qui sera une causerie extrêmement intéressante.

Le déjeuner commencera à 1 heure précise et la causerie aura lieu après.

PROCHAINE DEMONSTRATION ARTISTIQUE

Les étudiants en art dramatique du Conservatoire Lassalle donneront le samedi, 18 mars, une soirée exceptionnelle avec "Polyeucte martyr", tragédie en 5 actes de Pierre Corneille.

Cette très intéressante représentation aura lieu dans la salle de St-Sulpice. Tous les interprètes seront exclusivement canadiens et canadiennes-français.

L'admirable chef-d'œuvre du grand poète sera représenté selon les traditions classiques de la Comédie Française de Paris et sous la direction artistique de M. le professeur Eugène Lassalle.

Tout en aidant à la charité, cette démonstration artistique et nationale a surtout pour but de prouver combien il est utile d'encourager et de soutenir nos arts nationaux dans toutes les branches.

Le plus grand nombre d'entre nous connaît Polyeucte et sait que ce Corneille a su tirer de l'époque des martyrs chrétiens.

Le poète français dans une sublime inspiration nous montre des caractères surprenants de vérité, et, dans des scènes qui atteignent le sommet de l'intensité dramatique, il nous fait assister à ces temps d'horreurs et de massacres où les nouveaux chrétiens renversent et brisent les dieux de bois ou d'argile souffrants et saient mourir pour la Vraie Foi.

Cette soirée sera donnée sous le haut patronage de l'honorable L. A. David, ministre secrétaire provincial, et au profit de la conférence St-Vincent de Paul de la paroisse St-Jacques.

LA LOI DU REVENU

L'Association des Voyageurs de Commerce a l'intention de se plaindre auprès du gouvernement fédéral de la façon dont ils sont traités par la loi sur le revenu. Voici les dispositions de l'acte à leur égard:

"En faisant les rapports conformément à la Loi de l'Impôt sur le Revenu, de 1917, les voyageurs de commerce doivent déclarer tout le montant d'argent qu'ils reçoivent de leurs patrons. Il sera permis de déduire de ce montant toutes les dépenses actuelles et nécessaires faites pour les besoins de leur profession. De ces dépenses, il sera déduit la somme de \$1.00 pour chaque jour de voyage. Ce montant de \$1.00 représente les dépenses personnelles de nourriture, qui d'ordinaire sont comprises dans les frais du voyageur comme étant directement causées par sa profession. Les points suivants sont à observer:

(1) Toutes sommes (salaires, bonus ou dépenses) reçues de leurs patrons doivent figurer dans le Rapport de l'Impôt sur le Revenu des Voyageurs de Commerce.

(2) Les Voyageurs de Commerce doivent aussi se classer pour la partie qu'ils passent en voyage d'affaires conformément à la classification suivante:

(a) Ceux qui voyagent avec malles contenant jusqu'à 1,000 livres d'échantillons.

(b) Ceux qui voyagent avec malles pesant plus de 1,000 livres.

(c) Ceux qui voyagent avec malles pesant plus de 1,000 livres.

En faisant leurs rapports, les Voyageurs de Commerce devraient autant que possible se classer comme ci-dessus. Ils devraient signaler le nombre de semaines passées en voyage au cours de l'année et déclarer combien de semaines à sept jours ou combien à cinq jours durant lesquels ils sont restés absents de leurs demeures.

L'Association estime qu'il est tout à fait injuste de faire rentrer dans leur revenu les avances qui leur sont allouées par leurs patrons pour frais de voyage et d'hôtel. La loi prétend que le voyageur tire profit de ces frais de voyage et les oblige à faire rentrer ces sommes dans le montant sujet à la taxe. Les voyageurs de commerce prétendent que c'est injuste; la loi tend à taxer un revenu qu'ils n'ont pas.

Le maître de poste de Montréal désire informer le public qu'un service de distribution par facteurs sera établi dans les villes de Pointe-Claire, Valois, Lakeside, Dorval, Strathmore, à commencer de mercredi, 1er mars 1922. Il y aura une distribution par facteurs de cette distribution par facteurs. Le taux d'affranchissement entre ces endroits et la ville de Montréal, sera le même qu'entre les autres parties de la ville.

En raison de cette distribution par facteurs, le taux d'affranchissement entre ces endroits et la ville de Montréal, sera le même qu'entre les autres parties de la ville.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.

Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.

Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.

Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.

Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

LE COMITE DU SUFFRAGE FEMININ FERA PRESENTER UN BILL

A une réunion tenue, hier après-midi, on décide de ne perdre aucune minute et de faire présenter un bill à la présente session de la Législature. — Des comités dans les campagnes.

Le comité du suffrage féminin s'est réuni, hier après-midi, à la résidence de Mme Henri Gérin-Lajoie pour discuter la question de la présentation immédiate d'un bill à la Législature, accordant aux femmes le droit de suffrage.

La très grande majorité des dames faisant partie de ce comité étaient présentes et celles qui n'avaient pu assister à la réunion ont adressé des lettres personnelles faisant connaître leur décision sur la question. De plus, un comité local sera organisé dans chaque comté de la province dans le but de poursuivre une campagne systématique et énergique afin d'en arriver à un résultat unanime si possible.

Comme on le sait, c'est M. Henry Miles, député de St-Laurent, qui est le parrain du mouvement à la Législature. Mais M. Miles est actuellement malade et, au cas où il ne serait pas en mesure de présenter et défendre le bill en temps opportun, les dames ont décidé de s'adresser au député de St-Jacques, M. Irénée Vautrin.

La réunion était sous la présidence de Mmes Gérin-Lajoie et Lyman.

Le comité du suffrage féminin s'est réuni, hier après-midi, à la résidence de Mme Henri Gérin-Lajoie pour discuter la question de la présentation immédiate d'un bill à la Législature, accordant aux femmes le droit de suffrage.

La très grande majorité des dames faisant partie de ce comité étaient présentes et celles qui n'avaient pu assister à la réunion ont adressé des lettres personnelles faisant connaître leur décision sur la question. De plus, un comité local sera organisé dans chaque comté de la province dans le but de poursuivre une campagne systématique et énergique afin d'en arriver à un résultat unanime si possible.

Comme on le sait, c'est M. Henry Miles, député de St-Laurent, qui est le parrain du mouvement à la Législature. Mais M. Miles est actuellement malade et, au cas où il ne serait pas en mesure de présenter et défendre le bill en temps opportun, les dames ont décidé de s'adresser au député de St-Jacques, M. Irénée Vautrin.

La réunion était sous la présidence de Mmes Gérin-Lajoie et Lyman.

LE COMITE EXECUTIF ORDONNE LE RESPECT DU REGLEMENT 629

Le règlement concernant les fausses alarmes sera observé plus rigoureusement. — Le règlement 629 ne vise que les avertisseurs privés. — Les automobilistes qui ne réclameront pas leur voiture paieront un loyer de \$1.50 par jour.

Le Comité Exécutif a siégé, hier après-midi. Le Comité était au complet. Plusieurs décisions importantes furent prises, en plus de la besogne de routine. Entre autres décisions importantes, le Comité Exécutif a résolu de mettre en vigueur le règlement 629, concernant les fausses alarmes.

Voici la teneur de ce règlement: Règlements au sujet des avertisseurs privés reliés au système d'alarme municipal.

Il est statué et décrété par ledit Conseil comme suit: Section 1. — Toute personne, société, compagnie ou corporation qui possède un ou des avertisseurs privés qui sont reliés au système d'alarme municipal d'incendie, doit payer à la cité une somme de cinquante dollars, chaque fois qu'une alarme est donnée par lesdits avertisseurs et qu'il n'y a pas d'incendie.

Cette disposition ne s'applique pas cependant dans le cas où une alarme est donnée parce que celui qui la donne, suppose de bonne foi qu'il y a un incendie ou un commencement d'incendie.

Section 2. — Les officiers du département des Incendies doivent faire rapport au Trésorier de la Cité chaque fois qu'une alarme est donnée par un avertisseur privé sans qu'il y ait un incendie ou un commencement d'incendie.

Comme on le voit, ce règlement ne concerne que les avertisseurs privés des édifices importants qui ont des avertisseurs reliés au système d'alarme municipal. Ce règlement impose une amende de \$50 à toute personne qui se sert de ces avertisseurs pour donner une fausse alarme.

L'application en est laissée au soin des officiers du service des Incendies. Le règlement 629 avait été adopté à une séance de l'ancien conseil, le 18 juin 1917. De la décision du Comité résulte un plus grand respect de ce règlement.

Le Comité Exécutif a aussi décidé de sévir contre les propriétaires d'automobile qui négligent de réclamer leur voiture quand elle a été retrouvée par les détectives municipaux. Des vols d'automobiles sont rapportés tous les jours à la Sûreté. Les propriétaires volés déposent une plainte et cette formalité remplie, ils n'ont cure de leur propriété.

Aussitôt que la plainte est déposée, les détectives font des recherches. Quand l'auto a été retrouvée, le bureau des détectives avertit les propriétaires et les invite à venir réclamer leur voiture. Mais ceux-ci, dans plusieurs cas ne viennent chercher leur automobile que plusieurs jours après l'avertissement des détectives. Souvent des semaines s'écoulent et la ville est obligée de remiser les automobiles non réclamées dans les garages municipaux.

Pour obvier à cet encombrement, le Comité Exécutif a décidé d'exiger de ces automobilistes négligents un loyer pour le remisage de leurs voitures. Ces propriétaires d'automobile paieront une piastre et demie pour chaque jour que leur voiture passera dans les garages municipaux après qu'ils auront été notifiés par les détectives de la découverte de leur automobile.

UN PLAN D'ENSEMBLE POUR TOUTE L'ILE DE MONTREAL

C'est ce qui semble rencontrer les vues des autorités de Montréal qui veulent préparer les voies pour l'avenir. — Il existe bien un plan actuellement, mais il ne répond aucunement aux besoins du jour.

Montréal aura un plan d'ensemble de l'île de Montréal. C'est le projet de M. Brodeur, président du comité exécutif. Il y a déjà plusieurs années que le projet a été soulevé. Les plans de la ville de Montréal sont incomplets. Ce travail s'impose pour combler cette lacune.

Samedi dernier, à une réunion de la Commission Métropolitaine, on discutait de l'élaboration d'un plan d'ensemble de l'île de Montréal. Le projet fut reconnu nécessaire et urgent. Mais la Commission Métropolitaine, pour plusieurs raisons, n'en peut assumer l'exécution. A cette réunion, le président du Comité Exécutif, qui est également président de la Commission Métropolitaine, annonça que la ville de Montréal se proposait de faire un plan de ce genre.

La ville possède déjà plusieurs plans. Mais ces plans sont incomplets et très inexactes. Les ingénieurs de la cité sont dans l'impossibilité de s'en servir dès qu'un travail important se présente. Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.

Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.

Le plan d'ensemble que l'on projette de tracer indiquera le niveau et la largeur des rues. La distance que se trouve entre rues sera aussi indiquée sur le plan. Ces renseignements sont essentiels au travail des ingénieurs de la cité. Lorsqu'on décide du pavage d'une rue, les ingénieurs sont obligés d'aller mesurer le niveau et la largeur des rues qui seront pavées. Les plans actuels ne donnent aucun détail de cette nature qui puisse renseigner nos ingénieurs. Les plans projetés donneront ces renseignements et ainsi éviteront une perte de temps considérable si une partie de temps considérable serait épargnée à la largeur des trottoirs et à la nature des matériaux qui sont entrés dans leur construction.

Un plan d'ensemble sera aussi d'un grand avantage pour la construction des égouts. Il indiquera le diamètre des égouts actuels et leur pente. Les plans actuels ne font pas mention de ces indications. Lorsqu'on veut réparer un égout existant, on est obligé d'envoyer une équipe d'ingénieurs visiter ces égouts. Avec un plan plus complet, on pourra se renseigner immédiatement dans les bureaux de la ville. Il en est de même pour la construction de nouveaux égouts. Les ingénieurs, au lieu de mesurer et prendre le niveau des rues où les égouts seront construits,

comme c'est le cas actuellement, on se bornera sur les indications que donnera le plan d'ensemble.

Le plan projeté rendra aussi de grands services pour la construction. Le plan d'ensemble indiquera tous les détails concernant les règlements de la construction, ce que n'ont pas les plans actuels. Les rues de la ville sont très irrégulières et des erreurs considérables se sont glissées dans les plans actuels, de sorte qu'il est impossible de s'en servir. Sur certaines rues les règlements municipaux exigent que les maisons soient retirées à une certaine distance de la rue. Tous ces détails seront indiqués sur le plan. Dans les quartiers excentriques, où la construction n'est pas avancée, les ingénieurs-arpenteurs sont parfois obligés de tirer des lignes directrices sur une longueur d'un mille. Le plan d'ensemble sera assez exact pour que nous ingénieurs se basent sur le plan pour indiquer l'endroit où la maison devra être construite.